SMAV

Donnons une autre vie
à nos déchets

Rapport d'orientations budgétaires

2025

Sommaire

1. Introduction : Qu'est-ce qu'un rapport d'orientations budgétaires ? 5

2. Eléments de contexte économique 6
2.1 Perspectives de l'économie mondiale 6
2.2 Perspectives de l'économie nationale 6
2.3 Contexte relatif à l'industrie des déchets 6
2.3.1 Transition vers l'économie circulaire 6
2.3.2 Tensions sur les marchés des matières recyclables 6
2.3.3 Augmentation des coûts de traitement 6
2.3.4 Progrès technologiques et innovation 7
2.3.5 Enjeux environnementaux et réglementaires 7
2.3.6 Coopération internationale et marché global 7

3. Situation financière de la collectivité 8
3.1 Chiffres clés du budget 2025 8
3.2 Recettes de fonctionnement 2024 11
3.3 Dépenses de fonctionnement 2024 11
3.4 Résultat comptable du budget en € 12
3.5 Evolution de l'autofinancement 12
3.6 Principaux investissements 2024 en € 12
3.7 Gestion de la dette du budget 13
3.8 Provisions pour risques 13

4. Orientations budgétaires 2025 de la direction des services techniques et performance opérationnelle 14
4.1 Pôle collectes 15
4.1.1 La collecte en porte à porte 15
4.1.2 La collecte des déchets d'activités économiques (DAE) 16
4.1.3 La collecte des points d'apports volontaires 16
4.1.4 Les déchèteries 17
4.1.5 Le transport des bennes de déchèterie 18
4.2 Pôle technique 18
4.2.1 Le garage / magasin / entretien 18
4.2.2 L'entretien du patrimoine bâti et non bâti 18
4.2.3 IPCE & contrats extérieurs 19
4.2.4 SIG & Inventaire 22

5. Orientations budgétaires 2025 de la direction générale des services et performance stratégique 23
5.1 Pôle valorisation 23
5.1.1 Gestion de projets 23
5.1.2 Transport & valorisation 23
5.1.3 Ecocitoyenneté 26
5.1.4 Economie circulaire 26
5.2 Pôle direction 26
5.2.1 Secrétariat de direction 26
5.2.2 Communication 27
5.2.3 Relations internes et dialogue social 28
5.2.4 Informatique 28
5.2.5 Relations usagers 28

5.3 Pôle administratif 29
5.3.1 Finances & contrôle budgétaire 29
5.3.2 Ressources humaines & QVT 29
5.3.3 Commande publique 30
5.3.4 Gestion administrative 31
5.4 Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres :
De la décision politique aux orientations techniques 33
5.4.1 Partenariats institutionnels 33
5.4.2 Economie circulaire et relations avec les structures d'insertion 33

6. La gouvernance 34

7. Politique des ressources humaines 35
7.1 Evolution de la dépense de 2019 à 2024 35
7.2 Rémunération indiciaire et indemnité des titulaires
et des non-titulaires (non chargée, hors prime exceptionnelle et heures supplémentaires). 35
7.3 Nouvelle bonification indiciaire 36
7.4 Heures supplémentaires 36
7.5 Avantage en nature (logement, repas, véhicules) 37
7.6 Structure des effectifs 38
7.6.1 Effectif permanent 38
7.6.2 Effectif non permanent 39
7.6.3 Entrées et sorties d'effectifs 40
7.6.4 Pyramide des âges 41
7.7 Départs à la retraite 42
7.8 Evolution de carrière 43
7.9 Absentéisme 45
7.10 Temps de travail 46
7.11 Egalité femme – homme dans la collectivité 46
7.11.1 Etat des lieux de la parité 46

8. Conclusion 50

9. Annexes 50
9.1 Projet de plan pluriannuel d'investissement (PPI) 50
9.2 Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes 50
9.3 Rapport développement durable 50

1. Introduction

QU'EST-CE QU'EST LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ?

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue une étape fondamentale de la procédure budgétaire. Il vise à :

- Informer le comité syndical sur la situation économique, juridique et financière de l'établissement ;
- Guider les choix du comité syndical en amont du vote du budget primitif ;
- Identifier les contraintes et opportunités susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'établissement ;
- Présenter les projets envisagés par les délégués pour l'exercice à venir.

En vertu de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat repose sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire, élaboré par le Président et soumis au comité syndical dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (BP). Une délibération spécifique formalise la prise d'acte de ce débat.

Le rapport d'orientation budgétaire doit traiter des thématiques suivantes :

- Les grandes orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel ainsi que la gestion du temps de travail.

Ce rapport cherchera également à répondre au rappel au droit n°1 repris dans le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes reçu le 26 juillet 2024 à savoir compléter le rapport sur les orientations budgétaires conformément aux articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales et publier tous les documents prévus à l'article L.2313-1 du même code.

La chambre régionale des comptes a rappelé la nécessité de compléter les informations qui doivent être présentées dans le ROB – intégration du plan pluriannuel d'investissement, d'un projet de budget, de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette à la fin de l'exercice - et de procéder à la publicité totale des documents afin d'assurer leur accès aux citoyens et usagers.

A toutes fins utiles, y sont intégrés les rapports sur l'égalité Femme – Homme et sur le développement durable. Ces derniers, intégrés dans ce document, seront délibérés en amont de la délibération relative au DOB.

2. Éléments de contexte économique

2.1 Perspectives de l'économie mondiale

Au niveau mondial, les perspectives économiques indiquent une croissance modérée. Selon la Banque Mondiale, l'économie mondiale devrait croître de 2,7% en 2025 et 2026, soutenue par une baisse progressive de l'inflation et des taux d'intérêt.
De son côté, le fonds monétaire international prévoit une croissance mondiale stable.

À l'échelle mondiale, la production de déchets connaît une croissance rapide. Selon la Banque Mondiale, sans action significative, la production mondiale de déchets ménagers pourrait atteindre 3,4 milliards de tonnes en 2050, soit une hausse de 70% par rapport à 2018. Cette augmentation est préoccupante, car une part importante de ces déchets n'est pas gérée de manière adéquate, contribuant ainsi à la pollution, à la perte de biodiversité et aux émissions de gaz à effet de serre.

2.2 Perspectives de l'économie nationale

En France, la croissance économique a été environ de 0,5% en 2024, selon l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Cette révision à la baisse s'explique par un acquis de croissance plus faible que prévu et un programme d'ajustement budgétaire de 10 milliards d'euros. Pour 2025, la croissance est estimée à 1,2%, malgré les effets positifs liés à la baisse des taux d'intérêt.

La Banque de France a annoncé une croissance de 1,1% en 2024, réévaluée à la hausse par rapport aux prévisions précédentes, et prévoit une croissance de 1,2% en 2025 et de 1,5% en 2026.

En France, la production de déchets a diminué, passant de 355 millions de tonnes en 2010 à 309 millions de tonnes en 2020. Cette réduction est en partie due aux efforts de recyclage et de valorisation. Le taux de recyclage matière et organique des déchets progresse régulièrement, favorisé par la structuration de filières spécialisées (source le journal des entreprises).

2.3 Contexte relatif à l'industrie des déchets

L'industrie des déchets connaît de nombreuses transformations liées à des enjeux réglementaires, environnementaux et économiques.

Transition vers l'économie circulaire

- Objectifs de recyclage renforcés : Les réglementations européennes imposent des objectifs ambitieux pour le recyclage. Par exemple, d'ici 2035, 65% des déchets devront être recyclés ou réutilisés, tandis que l'enfouissement devra être limité à 10% maximum.

- Réduction des déchets à la source : Les politiques publiques poussent à limiter la production de déchets grâce à des approches comme le vrac, la réutilisation et la consigne pour certains emballages (bouteilles en plastique, verre).

- Valorisation énergétique : Les unités de valorisation énergétique (UVE) jouent un rôle clé pour traiter les déchets résiduels tout en produisant de l'énergie (chaleur ou électricité), bien que ces installations soient parfois critiquées pour leurs émissions.

Tensions sur les marchés des matières recyclables

- Variabilité des prix : Les cours des matières recyclables (plastique, papier/carton, métaux) restent très volatils, dépendant fortement de l'offre et de la demande mondiales. Par exemple, les restrictions à l'importation de déchets en Chine (depuis 2018) et dans d'autres pays asiatiques ont perturbé les marchés.

- Surcapacité ou sous-capacité locale : Certains territoires manquent d'installations pour recycler localement certaines matières, ce qui conduit à des exportations coûteuses. Inversement, d'autres régions subissent une saturation des installations de traitement.

- Démarche ESG (Environnement, Social, Gouvernance) : Les grandes entreprises et collectivités mettent en avant des pratiques de gestion des déchets respectueuses de l'environnement pour répondre aux exigences des investisseurs et des citoyens.

Augmentation des coûts de traitement

- Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : En France, la TGAP sur l'enfouissement et l'incinération augmente chaque année, pour inciter à davantage de recyclage et de valorisation des déchets.

- Investissements nécessaires : La modernisation des centres de tri et des unités de traitement (UVE, méthanisation, etc.) nécessite des investissements élevés, souvent soutenus par des fonds publics ou européens.

- Hausse des coûts énergétiques : Les coûts de fonctionnement des installations de traitement

augmentent avec la hausse des prix de l'énergie, même si certaines installations (comme les UVE) peuvent produire de l'énergie pour leur propre usage ou la revendre.

Progrès technologiques et innovation

- Digitalisation : De plus en plus de collectivités et d'entreprises utilisent des outils numériques (capteurs, logiciels de suivi, collecte intelligente) pour optimiser la gestion des déchets.

- Nouveaux procédés : Des technologies comme le recyclage chimique (notamment pour les plastiques complexes) se développent, mais leur coût reste élevé.

- Tri robotisé : L'intelligence artificielle et la robotique commencent à être utilisées dans les centres de tri pour améliorer la précision et réduire la dépendance à la main-d'œuvre.

Enjeux environnementaux et réglementaires

- Neutralité carbone : Les stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre impactent fortement le secteur, notamment en ce qui concerne les émissions des incinérateurs et des décharges.

- Traitement des déchets organiques : Les biodéchets sont désormais au cœur des politiques publiques. En France, depuis 2024, chaque citoyen doit avoir accès à une solution de tri à la source de ses biodéchets (compostage ou collecte séparée).

- Interdictions progressives : De nombreux produits en plastique à usage unique sont interdits, ce qui modifie les flux de déchets et favorise les emballages réutilisables ou biodégradables.

Coopération internationale et marché global

- Exportations limitées : Les restrictions à l'exportation des déchets vers les pays non-membres de l'OCDE compliquent l'évacuation des surplus de déchets recyclables.

- Développement des infrastructures dans les pays en développement : Des financements internationaux soutiennent la création d'infrastructures pour gérer les déchets dans des pays émergents, où les enjeux de pollution sont souvent critiques.

En conclusion, le secteur des déchets est en pleine mutation, pris entre des contraintes économiques (hausse des coûts, volatilité des prix), des obligations réglementaires strictes, et une demande croissante d'innovation pour limiter son impact environnemental. Les acteurs (collectivités, entreprises) doivent investir dans des solutions locales, circulaires et technologiquement avancées pour répondre aux défis actuels.
Le SMAV, tant par ses compétences que par son mode de fonctionnement, se retrouve directement confronté à ce contexte en perpétuel mouvement.

3. Situation financière de la collectivité

3.1 Chiffres clés du budget 2025

Le SMAV est un établissement public intercommunautaire, administré directement par les élus des 3 territoires qui lui ont transféré la compétence du «service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » :
- La Communauté Urbaine d'Arras (CUA),
- La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA),
- La Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA).

Ces membres représentent 197 communes soit 167 118 habitants (répartis entre 109 781 habitants pour la CUA, 26 936 habitants pour le CCSA et 30 401 habitants pour le CCCA. Population municipale – recensement 2022).

Pour assurer la collecte des déchets ménagers, le SMAV déploie des moyens humains, matériels et technologiques de plus en plus ciblés :

- 20 équipes de collecte en porte à porte équipées de 26 véhicules et réparties sur 3 antennes ;
- 5 chauffeurs équipés de camions-grue et multi-grue et 2 agents de ramassage des déchets aux abords des PAV et leur lavage extérieur ;
- 170 bornes textiles ;
- 13 déchèteries ;
- 1 527 points d'apports volontaires.

Flux (1)	AE	E	Total général
CS		307	307
OM		389	389
Verre	549	282	831
Total général	**549**	**978**	**1 527**

La quantité moyenne de déchets produits par les ménages sur le territoire du SMAV est 443 kg (hors professionnels, hors gravats et remblais).

100 % des ordures ménagères résiduelles sont aujourd'hui valorisées essentiellement grâce au Selectrom (Unité de pré-traitement mécano biologique).

La cotisation à l'habitant pour la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, et la Communauté de Communes du Sud Artois fait l'objet d'une délibération votée en comité syndical.
Les principaux chiffres sont les suivants :
- Coût aidé 2023 (2) : 141€

Le coût aidé est le coût restant à la charge du SMAV : ensemble des charges de structure (communication, prévention, collecte, traitement dont amortissement etc.) qui affectent la gestion des déchets, déduction faites des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutien des sociétés agréées, aides diverses).

Détail du coût aidé 2023 :
- 28 771 364.18€ / ensemble des charges ;
- 172€ / habitant ;
- 5 278 564€ / déduction des produits ;
- 31.61€ / habitant.

(1) Nombre PAV au 1er décembre 2024
(2) Modification de la formule de calcul suite aux préconisations du cabinet Calia pour la formalisation de la matrice ADEME 2021.

Coût de traitement OMR

Ça coûte une tonne !

- Une tonne qui va au CVM coûte 117.05€ HT(1) *avec TGAP et transport inclus*
- Une tonne qui va au Selectrom coûte 146.64 HT(1) *avec TGAP et transport inclus*

> Une tonne d'OM traitée coûte en moyenne 141.20€ HT(1)
avec TGAP et transport inclus

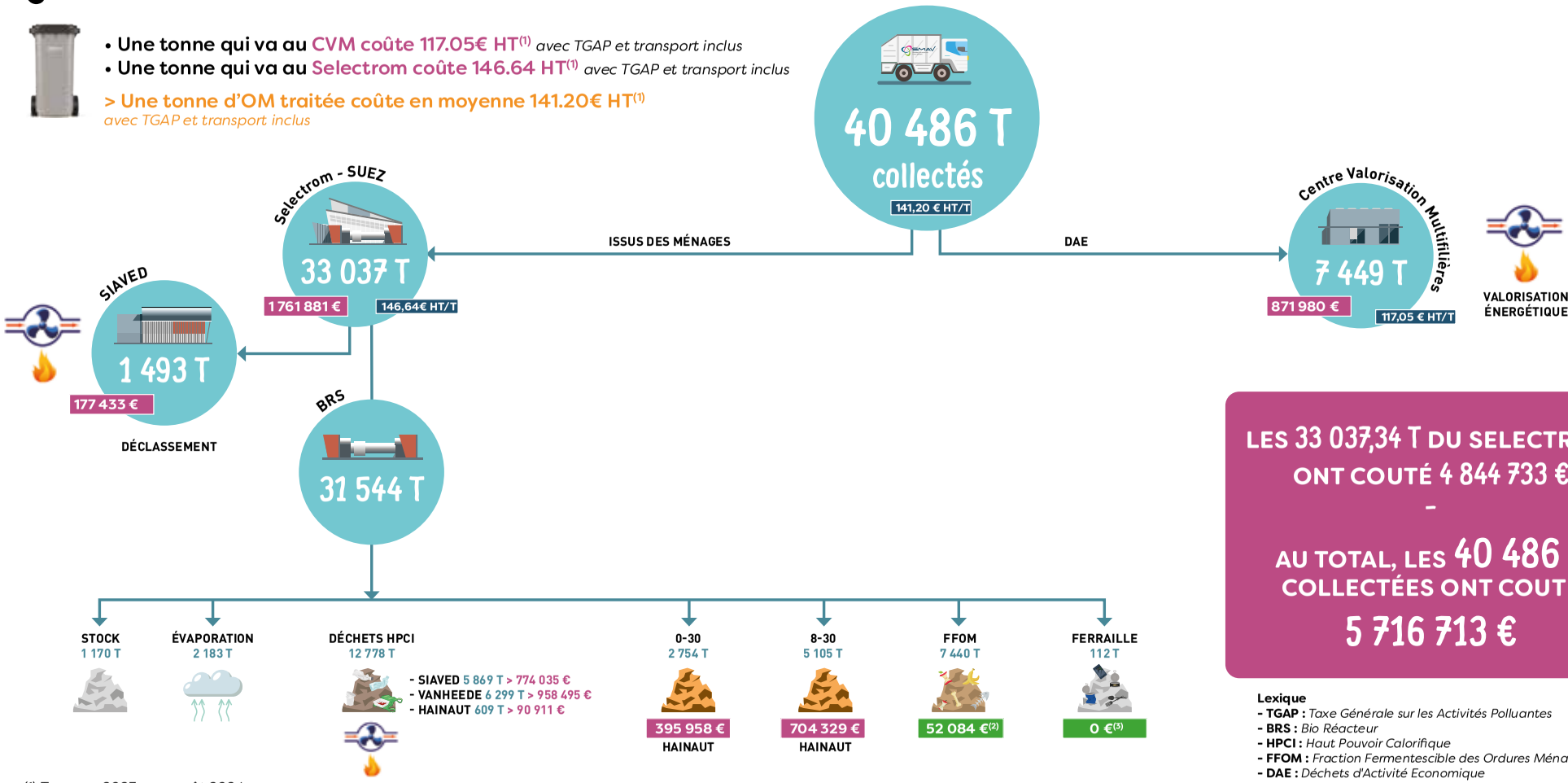

LES 33 037,34 T DU SELECTROM ONT COUTÉ 4 844 733 €

-

AU TOTAL, LES 40 486 T COLLECTÉES ONT COUTÉ 5 716 713 €

Lexique
- **TGAP :** *Taxe Générale sur les Activités Polluantes*
- **BRS :** *Bio Réacteur*
- **HPCI :** *Haut Pouvoir Calorifique*
- **FFOM :** *Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères*
- **DAE :** *Déchets d'Activité Economique*

(1) Tonnage 2023 avec coût 2024
(2) Recette 52 520 €
(3) Recette nette 17 375€

Coût de traitement CS

Ça coûte une tonne !

- Une tonne entrante au SYMEVAD coûte 206,76€ HT *transport inclus*
- Une tonne entrante chez PAPREC coûte 202,94 HT *transport inclus*

> Une tonne de CS traitée coûte en moyenne 241,72€ HT

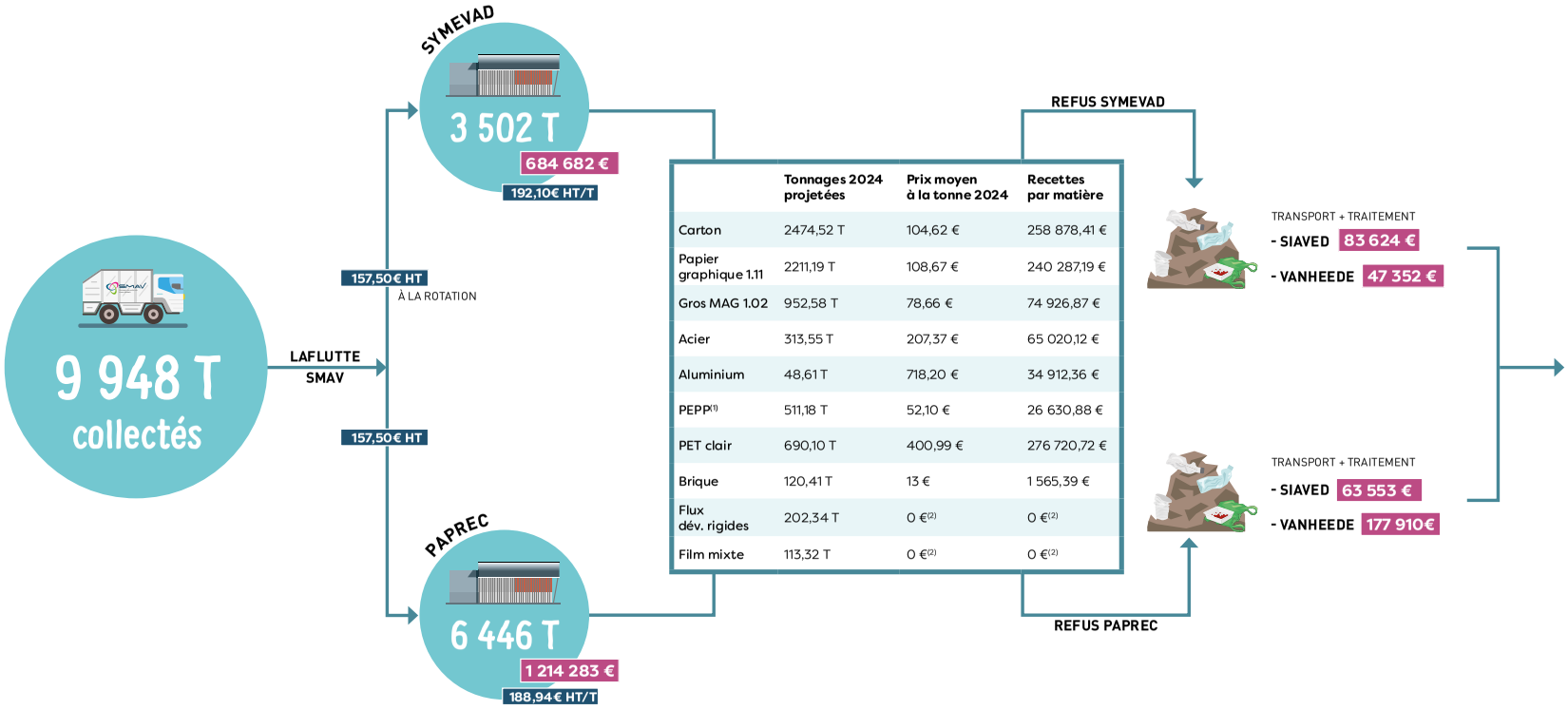

	Tonnages 2024 projetées	Prix moyen à la tonne 2024	Recettes par matière
Carton	2474,52 T	104,62 €	258 878,41 €
Papier graphique 1.11	2211,19 T	108,67 €	240 287,19 €
Gros MAG 1.02	952,58 T	78,66 €	74 926,87 €
Acier	313,55 T	207,37 €	65 020,12 €
Aluminium	48,61 T	718,20 €	34 912,36 €
PEPP[1]	511,18 T	52,10 €	26 630,88 €
PET clair	690,10 T	400,99 €	276 720,72 €
Brique	120,41 T	13 €	1 565,39 €
Flux dév. rigides	202,34 T	0 €[2]	0 €[2]
Film mixte	113,32 T	0 €[2]	0 €[2]

LES DÉPENSES TOTALES ONT COUTÉ 2 404 673 €
-
LES RECETTES TOTALES SONT DE 978 941 €
-
AU TOTAL, LES 9 948 T COLLECTÉES ONT COUTÉ 1 425 731 €

(1) PolyÉthylène PolyPropylène (ex : Bouteilles de lait/Bidon de lessive)
(2) Reprise à 0 par Citéo

3.2 Recettes de fonctionnement 2024 *(Arrêtées au 27 janvier 2025)*

	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV	17 002 464,64	16 640 178,81	14 983 683,22	14 770 873,24	12 707 500,74	13 756 493,93
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 179 597,11	14 726 680,77	15 243 989,86	11 911 721,41	10 881 042,00	10 850 045,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	166 143,26	4 098,44	1,91	1,82	14 293,79	4 201,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 274,42	103 438,77	85 438,62	149 039,33	129 276,57	2 899 149,52
ATTENUATIONS DES CHARGES	549 559,51	618 256,02	796 939,67	1 034 906,05	632 813,60	425 069,26
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**32 918 038,94**	**32 092 652,81**	**31 110 053,28**	**27 866 541,85**	**24 364 926,70**	**27 934 959,38**
RECETTE D'ORDRE	104522,07	202 742,72	202 742,72	202 742,72	202 742,72	224 542,21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**33 022 561,01**	**32 295 395,53**	**31 312 796,00**	**28 069 284,57**	**24 567 669,42**	**28 159 501,59**
AFFECTATION N-1	3 796 407,83	1 870 978,47	575 760,11	2 487 684,00	3 049 593,00	4 018 999,00
TOTAL	36 818 968,84	34 166 374,00	31 888 556,11	30 556 968,57	27 617 262,42	32 178 500,59

Les 2 principales recettes réelles de fonctionnement pour le budget du SMAV sont d'une part la participation des membres à l'habitant (46%) et d'autres part les produits et ventes diverses (52%).

En 2023, un rééquilibrage entre les participations des membres à l'habitant et la participation des membres au tonnage a été effectué pour suivre les préconisations du rapport CALIA.

Les produits et ventes diverses ont bénéficié de prix de reprise en hausse sur cette année notamment sur le 1er semestre avec notamment la signature de nouveaux attributaires avec une consultation commune avec le SYMEVAD.

Les soutiens des éco-organismes se sont maintenus sur cette année dans un contexte incertain.

A hauteur également d'environ 2% se trouvent les atténuations de charges et les produits exceptionnels (principalement des remboursements d'assurances à la suite de sinistres et des remboursements d'indemnités journalières).

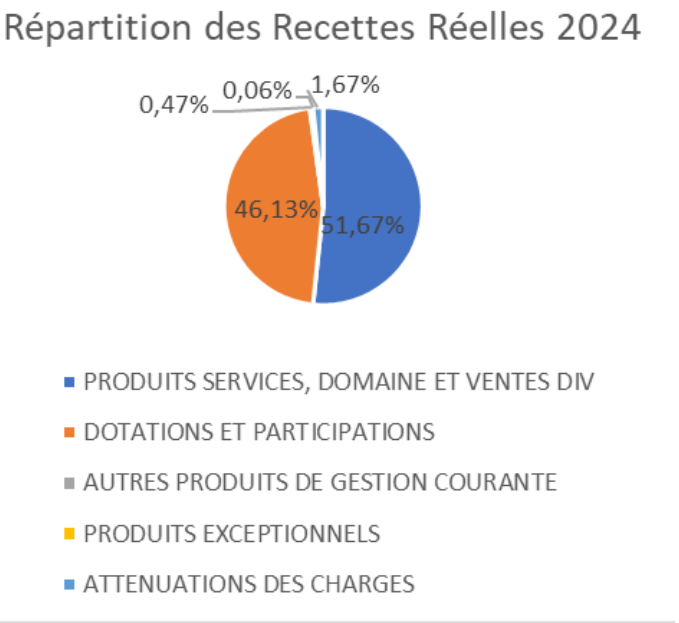

Sur 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 825K€.

3.3 Dépenses de fonctionnement 2024 *(Arrêtées au 27 janvier 2025)*

	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 691 561,13	14 641 544,20	15 726 841,61	14 424 455,00	10 428 683,78	12 934 140,89
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 513 211,48	11 269 906,23	11 226 506,49	10 826 111,13	10 914 343,91	11 461 796,56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	574 730,50	82 999,54	81 668,36	91 898,33	66 865,16	63 178,55
CHARGES FINANCIERES	333 752,67	310 693,50	231 655,17	263 079,64	296 115,69	327 113,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 218,36	264 922,62	45 017,83	1 194 838,47	4 183,39	800 354,62
DOT AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		3 848,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**27 115 474,14**	**26 573 914,09**	**27 311 689,46**	**26 800 382,57**	**21 710 191,93**	**25 586 583,79**
DEPENSES D'ORDRE	2 852 128,12	2 506 680,00	2 506 680,00	2 506 680,00	2 510 558,33	2 855 443,09
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 967 602,26	29 080 594,09	29 818 369,46	29 307 062,57	24 220 750,26	28 442 026,88

Le premier poste de dépenses concerne les charges à caractère général qui représentent 54% des dépenses réelles du SMAV. Elles ont connu une hausse liée à l'inflation, à la hausse de la TGAP et à la hausse généralisée des couts de traitement des déchets. Elles ont augmenté de 50K€ par rapport à 2023.

Les charges de personnel s'élèvent à 42.4% en hausse de 243K€. Des mesures externes (augmentation du point d'indice sur un an, GIPA) et internes (stagiairisation, prime pour le pouvoir d'achat) expliquent cette hausse.

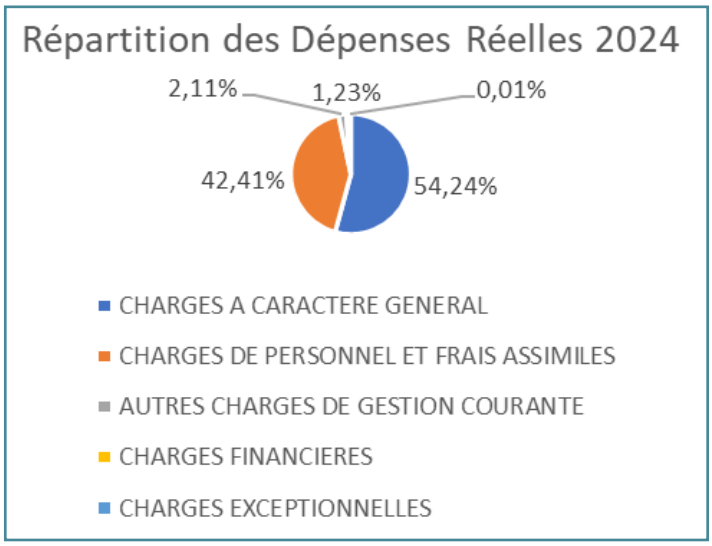

Les charges exceptionnelles, financières et autres charges de gestion courante représentent 3.3% des dépenses réelles de fonctionnement. Concernant les charges financières, le SMAV a subi une hausse de 23K€ liée à la hausse des taux pour ses 3 emprunts à taux variable.

3.4 Résultat comptable du budget en € *(Arrêté au 27 janvier 2025)*

	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021
Résultat de l'exercice en fonctionnement	3 054 958,75	3 214 801,44	1 634 933	-1 237 778
Résultat de l'exercice en Investissement (RAR Inclus)	911 353,02	-1 505 943,47	191 765	-1 021 672
Résultat de l'exercice	3 966 311,77	1 708 857,97	1 826 698	-2 259 450

3.5 Evolution de l'autofinancement

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts et exceptionnelles).
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la situation réelle de la collectivité à la fin de l'exercice.
L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette (capital).

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Epargne de gestion	6 118 261	5 994 764	3 989 598	2 375 038	2 825 757	576 694
Epargne brute	5 802 565	5 518 739	3 798 364	1 066 159	2 654 735	2 348 376
Epargne nette	3 282 505	3 140 179	1 716 260	-1 297 889	552 721	320 296

3.6 Principaux investissements 2024 en €

Types de dépenses	Mandaté	Reports	Total	%
Constructions	567 500	0	567 500	34,20%
Immobilisations corporelles	521 837	43 958	565 795	34,10%
Immobilisation incorporelles	77 311	2 803	80 113	4,83%
Immobilisation financières	445 901		445 901	26,87%
Total des investissements 2024	**1 612 549**	**46 760**	**1 659 309**	**100,00%**

Les principaux investissements 2024 concernent l'achat du 1er étage des modulaires sur le site de collecte de Fleming (180K€) ainsi que l'avance pour l'achat de 2 bennes à ordures ménagères (225.6K€ chacune). L'achat de conteneurs pour un montant de 167K€ est nécessaire pour une bonne continuité du service.

Enfin les immobilisations financières concernent les participations du SMAV dans Eurametha.

3.7 Gestion de la dette du budget

Capital restant dû (CRD)	Taux moye (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 579 258.30 €	1,93 %	9 ans et 3 mois	4 ans et 9 mois	16

La dette du SMAV ne comporte que des emprunts et plus de lignes de trésorerie.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	10 084 205.85 €	80,17 %	1,54 %
Variable	2 329 000.33 €	18,51 %	3,45 %
Barrière	166 052.12 €	1,32 %	4,18 %
Ensemble des risques	12 579 258.30 €	100,00 %	1,93 %

La dette du SMAV est essentiellement classée A1 selon la charte de bonne conduite ce qui signifie que le risque est faible. Concernant les deux prêts classés B1, ils se terminent en juillet 2025 et en décembre 2026. La dette du SMAV sera alors uniquement classée en A1.

Dette selon la charte de bonne conduite

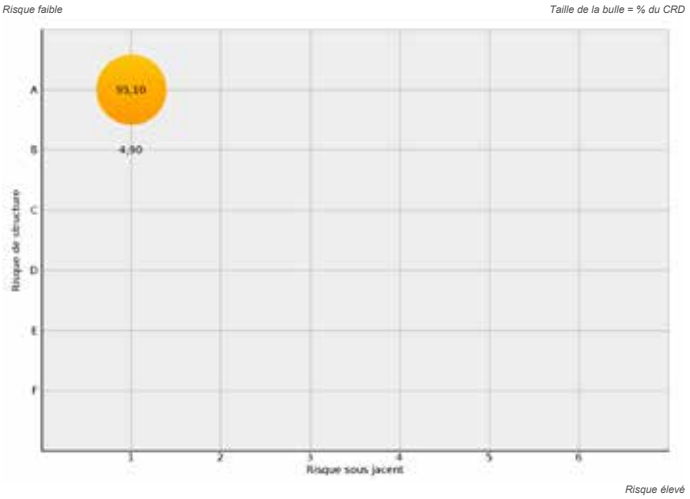

Le SMAV a continué en 2024 à assainir sa situation financière notamment en diminuant fortement son capital restant dû et en maintenant une capacité de désendettement à 2,20 ans.

Cinq prêts se termineront en 2025 et quatre en 2026 soit plus de la moitié des emprunts actuels avec une extinction complète en 2037.

Remboursement CAPITAL + INTERETS*	Montant**
2024	2 731 348,25 €
2025	2 438 741,58 €
2026	1 847 411,90 €
2027	1 225 052,90 €
2028	1 121 727,79 €

Evolution de la Capacité de désendettement du SMAV 2019-2022						
	2024	2023	2022	2021	2020	2019
CRD au 31/12	12 579 258	15 010 068	17 392 119	17 711 237	18 994 135	20 015 000
Epargne brute	5 717 111,68	5 518 738,72	3 798 363,82	1 066 159,28	2 654 734,77	2 348 375,59
Capacité de Désendettement en année	2,20	2,72	4,58	16,61	7,15	8,52

3.8 Provisions pour risques

En 2023, une provision pour dépréciation d'actif (créances de plus de 2 ans) a été réalisée pour la Créance « Mercier Frédéric » pour un montant de 20% de la créance soit 3848€. La créance initiale était de 19 963.60€ en 2015 et elle est actuellement de 12 653.03€. Un délai a été accordé par la trésorerie pour un montant de 100€ par mois.
Aucune provision n'a été réalisée dans le cadre de l'accident du 17 juin 2022, dans la mesure où le SMAV n'a pas encore été cité.

** Intérêts estimés pour les taux variables. ** Sous réserve de nouvel emprunt*

4. Orientations budgétaires 2025 de la direction des services techniques et performance opérationnelle

Suite à la mise en place du nouvel organigramme au 1er septembre 2024, le paragraphe 4 présente les orientations budgétaires par pôle.

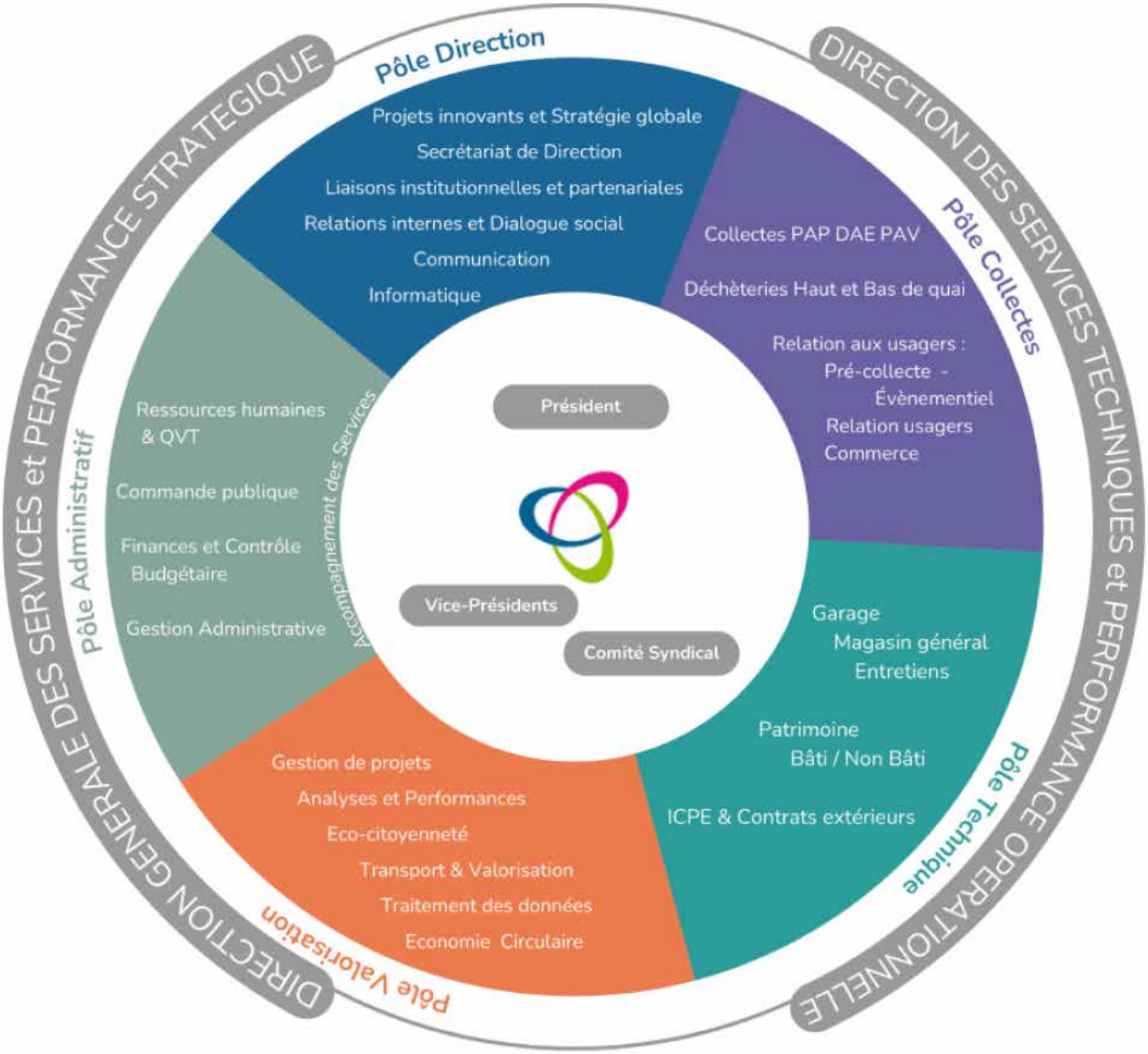

4.1 Pôle collectes

La collecte en porte à porte

En 2024, nous sommes dans la continuité du travail qui a débuté en avril 2022, à savoir l'équilibrage et la sécurisation des circuits. Le dossier de la validation des circuits est en cours de traitement : nous sommes passés de 46% à 49% de circuits publiés et sécurisés dans le logiciel easy collecte.

Un travail d'optimisation a été mené sur les circuits de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois avec le rapatriement de 10 secteurs sur l'antenne d'Arras. Cette opération a entrainé une modification de 21 circuits afin d'équilibrer la charge et le temps de travail sur l'ensemble des équipes. L'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte est dorénavant fermé.

A la suite de l'évènement tragique survenu en juin 2022, la collecte met l'accent sur la sécurité en intégrant en phase de test des outils permettant d'aider le chauffeur dans son environnement de travail avec des capteurs de détection de mouvement et collision sur le véhicule ainsi qu'un système de caméra à 360°. Une consultation sera lancée au 1er trimestre 2025. Nous attendons, également, la livraison de 2 nouvelles bennes à ordures ménagères (BOM) en avril 2025, lesquelles seront équipées de ce système de sécurité.

En 2025, le jour de collecte à Arras est désormais centralisé le jeudi pour l'ensemble des quartiers. Ce changement entraîne un ajustement des jours de collecte dans les autres communes. Au total, 136 des 197 communes sont concernées par une modification, soit du jour, soit de la fréquence de ramassage.

Pour optimiser les opérations, le nombre de départs par poste horaire a été équilibré, facilitant ainsi l'affectation des véhicules par équipage.

En 2025, la collecte des déchets en porte-à-porte s'effectuera depuis les deux antennes d'Arras et de Riencourt-lès-Bapaume et concernera trois types de flux (ordures ménagères, emballages ménagers et verre) :
- Antenne d'Arras :
  9 départs le matin et 8 l'après-midi ;
- Antenne de Riencourt-lès-Bapaume :
  2 départs le matin et 1 l'après-midi.

L'objectif est d'effectuer l'ensemble des départs à l'antenne d'Arras en 2026 avec la fermeture de l'antenne de Riencourt-lès-Bapaume.

Dans le cadre de la réorganisation des services et de l'organigramme, six managers de proximité sont désormais affectés au pôle collectes, avec des postes répartis entre le matin et l'après-midi.

Tonnages collectés en 2023 - 2024 et projection 2025

COLLECTE OM EPCI	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution	Tonnages Projection 2025
CUA	22 660.67T	22 854.90T	0.86%	22 600T
CCCA	5 795.48T	5 749.96T	-0.79%	5 700T
CCSA	5 718.97T	5 769.81T	0.89%	5 700T
TOTAL	34 175.12T	34 374.67T	0.58%	34 000T
COLLECTE CS EPCI	**Tonnages 2023**	**Tonnages en 2024**	**Evolution**	**Tonnages en 2025 Projection**
CUA	6 407.62T	6 509.92T	1.60%	6 500T
CCCA	1 862.86T	1 929.58T	3.58%	1 900T
CCSA	1 509.52T	1 565.57T	3.71%	1 600T
TOTAL	9 780T	10 005.07T	2.30%	10 000T

La collecte des déchets d'activités économiques (DAE)

Le service est composé de 12 agents et d'une flotte de 3 véhicules avec cabine basse pour un travail posté avec 2 départs le matin et 2 départs l'après-midi.

Le service gère la collecte des déchets des professionnels en ordures ménagères, cartons, emballages ménagers et verre.

Les professionnels représentent 1 817 contrats payants pour 3 100 références connues sur notre territoire soit 59%.

Des nouveaux circuits sont créés pour la saison 2025, le but étant de rationaliser les tournées tout en intégrant l'ensemble des clients payants dans les tournées dédiées aux professionnels, et ainsi limiter les déclassements en entrée du Selectrom.

La partie administrative est réalisée par une gestionnaire et deux attachés commerciaux qui dépendent du service relation usagers.

En 2024, la tarification des activités économiques liée à la redevance spéciale a évolué :
- Baisse du seuil de facturation à 680L à la place de 1100L par semaine ;
- Location des conteneurs ;
- Tarifier la collecte au-delà du 2ème passage par semaine.

La nouvelle grille tarifaire sera appliquée aux dates suivantes :
- A partir du 1er janvier 2025 selon la date anniversaire de chaque contrat : Application de la nouvelle grille tarifaire aux contrats déjà payants. Pour la période antérieure à la date anniversaire du contrat concerné, c'est la grille tarifaire 2024 qui s'appliquera ;
- Au 1er juillet 2025 : Application de la nouvelle grille tarifaire aux professionnels collectés gratuitement jusqu'au 30/06/2025 et concerné par la nouvelle grille tarifaire suite à la mise en place des leviers supplémentaires repris ci-dessus.

Perspectives budgétaires 2025 & projets

Le service a vocation à développer rapidement certaines activités sous réserve de validation politique. Ainsi, pourraient être envisager les actions suivantes :
- Recensement plus exhaustif et précis des professionnels du territoire et optimisation de la gestion des impayés ;
- Evolution des tarifs pour 2025 à hauteur de 5% ;
- Mise en place d'une collecte sélective pour faire face à la forte demande des professionnels ;
- Mise en place d'un outil de mobilité pour les commerciaux.

La collecte des points d'apports volontaires

L'effectif du service est de 8 agents dont 5 chauffeurs et 3 agents pour l'entretien et le ramassage autour des sites PAV. Le service est rattaché depuis septembre 2024 au pôle collectes.

Bilan des tonnages collectés en PAV en 2024

	CUA	CCCA	CCSA
OM	5 118,22		221,06
CS	902,96		34,34
Verre	3 671,68	1 434,30	1 137,28

Perspectives budgétaires 2025 & projets

Les perspectives d'améliorations à venir pourraient porter sur :
- Mise en place de la solution EazyCollecte de CLS début 2025 (géoguidage, déclaration collecte ou visite...) ;
- Le déploiement de capteurs de remplissage sur les 100 points d'apports volontaires les plus problématiques et ce après la réalisation d'un test sur certains PAV situés à Arras ;

Amélioration du réseau de colonnes aérienne de verre ;
- Mise en place d'une collecte additionnelle de verre des ménagers par la mise en œuvre de 69 PAV munis de sondes de remplissage pour mieux capter le verre sur des zones identifiées comme sous dotées ;
- Mise en place de colonnes cartons en complément de la collecte de la CS ;

Le projet vise la mise en place d'une collecte additionnelle des colonnes de cartons ménagers munies de sondes de remplissage pour mieux capter les cartons déjà pris en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). La mise en place de ce dispositif complémentaire, doit permettre de palier les changements de comportement des usagers avec l'augmentation des livraisons à domicile et par là même l'augmentation des grands cartons dans la CS. Ainsi, ce complément de volumes disponibles permettra aux foyers dont les bacs seraient pleins avant la collecte du bac de libérer du volume en déposant cette matière dans les PAV. Ce dispositif complémentaire viendra en complément des 13 déchèteries qui maillent le territoire et qui collecte cette matière.

Pour ces déploiements de PAV verre et cartons, le SMAV a été lauréat de 2 appels à projets lancés par Citéo en 2024, ce qui permettra le financement pour partie de ces acquisitions.

- Expérimentation à titre gratuit d'utilisation d'un nouveau camion et du déploiement de 20 à 30 PAV à Arras en lien avec une société spécialisée dans ce type de collecte. Cette expérimentation permettra également d'améliorer les conditions de travail des agents de ce service.

Les déchèteries

Le SMAV compte 13 déchèteries sur son territoire :
- 12 déchèteries pour les particuliers ;
- Une déchèterie pour l'accueil exclusif des professionnels.

L'entité déchèteries étant rattachée depuis septembre 2024 au pôle collecte.

L'effectif du service est de 46 agents en moyenne.

Le contrôle d'accès est en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Son objectif est de réserver l'accès à nos déchèteries aux seuls habitants de notre territoire, contributeurs des services du SMAV via la TEOM.

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts liés aux déchets (transport, traitement, mise aux normes des sites etc.), il est essentiel pour le SMAV de réguler les dépôts de matières et de déchets.
La mise en place du dispositif « Pass'Déchets » a impliqué des travaux d'adaptation des accès aux sites ainsi que la distribution des badges aux usagers.

Bilan accès en déchèteries 2024 :
- Nombre de foyers équipés d'une solution permettant l'accès en déchèterie : 54 558 Pass' Déchets actifs ;
- Fréquentation enregistrée en 2024 : 421 542 (tous types de clients confondus : particuliers > 411 471 - professionnels > 6 842 - associations > 747 - communes > 2 482) ;
- Nombre de foyers qui se sont présentés au moins une fois en déchèterie : 46 865
- 61.76 % des foyers ont consommés entre 0 et 5 m³
- 25.05 % des foyers ont consommés entre 5.5 et 10 m³
- 8.68 % des foyers ont consommés entre 10.5 et 15 m³
- 4.51 % des foyers ont consommés plus de 15.5 m³

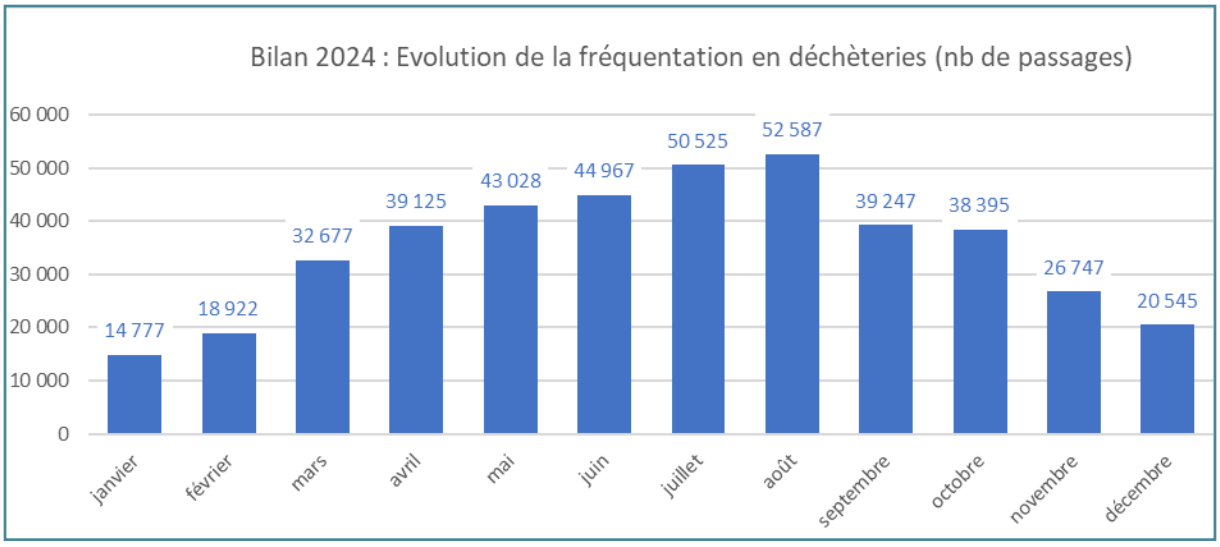

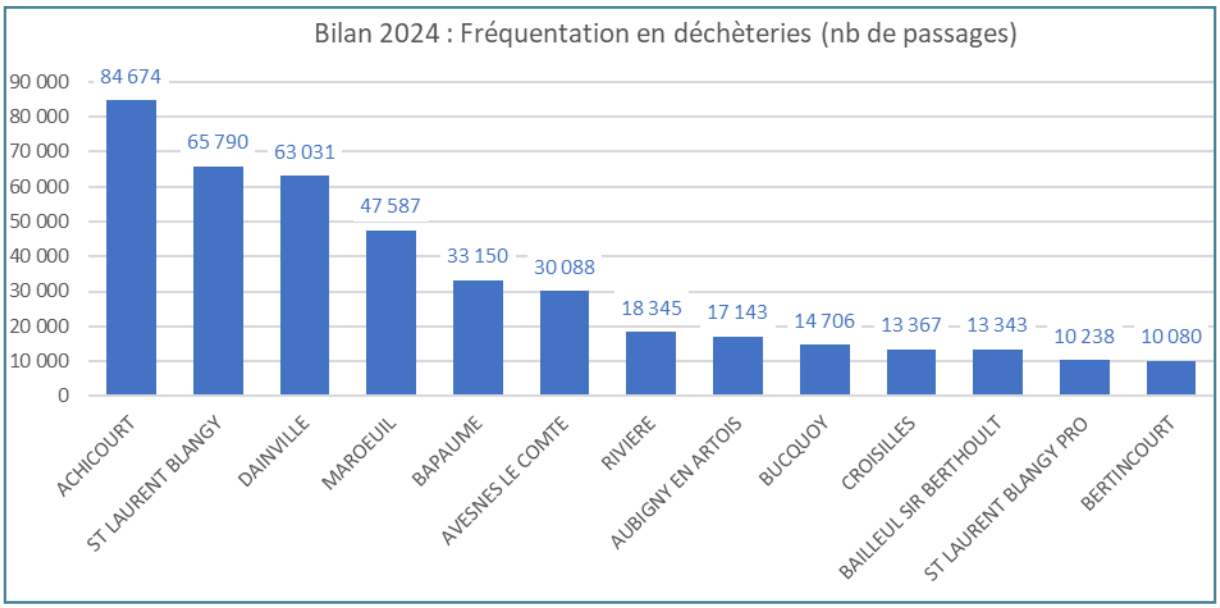

Perspectives budgétaires 2025 & projets
Il est proposé de reconduire les deux conventions existantes avec Ternois Com et le SMIRTOM.

Le nouveau marché relatif au traitement des déchets issus des déchèteries a démarré. Il comprend six lots.
Les résultats de ces consultations permettront de bénéficier de prix plus intéressants pour le SMAV.

- Le lot 1 concerne la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques, attribué à l'entreprise ARF ;
- Le lot 2 porte sur la collecte et le traitement de l'amiante, et a été confié à Baudelet ;
- Le lot 3 traite des encombrants en mélange et a été attribué à Ramery Environnement ;
- Le lot 4 concerne le traitement du bois, avec l'attribution à l'entreprise Theys ;
- Le lot 5 concerne le traitement du plâtre, et a été attribué à Astradec ;
- Enfin, le lot 6 porte sur le traitement des gravats et matériaux inertes, confié à Laflutte.

Le transport des bennes de déchèterie
L'effectif se compose de 10 chauffeurs en période basse et 11 chauffeurs en période haute dont 7 titulaires et 1 stagiaire.

Le service transport est rattaché depuis septembre 2024 au pôle collectes.

Les principales activités du service portent sur l'évacuation des bennes de matières collectées en déchèteries et la mise à disposition de bennes aux communes.

Les dotations de ce service sont de 7 camions ampli roll. Le renouvellement de ce marché a permis la livraison de nouveaux camions en décembre 2024.

En 2024, le service a effectué 11 571 rotations.

Perspectives budgétaires 2025 & projets
Les camions seront équipés de la solution EazyCollecte de CLS (navigation embarquée). Un travail sera également engagé en 2025 avec le prestataire afin de mettre en place la planification et le suivi de l'activité.

Ainsi, la solution permet actuellement de :
- Localiser les véhicules ;
- Faciliter le passage des consignes via la téléphonie ;
- Contrôler les véhicules au départ et au retour.

A terme, elle permettra de :
- Panifier le travail des chauffeurs ;
- Disposer de données pour évaluer les besoins humains et matériels.

4.2 Pôle technique

Le garage / magasin / entretien
Le service garage se compose actuellement de 14 agents.

Le garage entretient les véhicules roulants du SMAV et de la CUA (Flottante légère). Le parc entretenu se décompose de 266 véhicules dont 111 pour le SMAV et 155 pour la CUA.
1 770 ordres de réparations, tous services et tous véhicules confondus, ont été réalisés en 2024.
Dans le cadre de la convention avec la CUA, le SMAV a facturé 125 112,68€ en 2024.

Perspectives budgétaires 2025 et projets
Partie garage
- Préconisation d'installation d'une caméra 360° sur les camions de collecte à hauteur de 5 par an ;
- Achat de nouveaux véhicules repris dans le plan pluriannuel d'investissement présenté en annexe du présent document ;
- En 2025, les mécaniciens suivront les formations obligatoires pour la réparation des véhicules fonctionnant au gaz.

Perspectives budgétaires 2025 et projets
Partie magasin
Suite à la nouvelle organisation, le magasin reprend la gestion générale des différents services, EPI et fournitures administratives comprises.

L'entretien du patrimoine bâti et non bâti
Le service composé d'un responsable et de 7 agents, apporte ses compétences, prestations et services sur les domaines suivants :
- Entretien, réparation et aménagements des locaux du SMAV ;
- Entretien et réparation des PAV ;
- Entretien et réparation des bennes ampliroll (bennes des déchèteries) ;
- Gestion technique des 2 recycleries.

En 2024, le service a aussi été mobilisé notamment sur des missions de déménagement, aménagements de locaux et remise en état pour rendre effectif la nouvelle organisation du SMAV.

Le service a également assuré la logistique retrait et transport de dépôts sauvages de déchets présents sur les territoires des communes du SMAV.

Sur l'ensemble des PAV du territoire, le service est intervenu à 173 reprises pour des dépannages et réparation.

La campagne de nettoyage des PAV aériens et plateforme de PAV enterrés a débuté en septembre 2024. A fin décembre, nous pouvons noter le nettoyage de 819 sites sur l'ensemble du territoire.

Perspectives budgétaires 2025 & projets
Il est proposé, en 2025, les projets suivants :

- Continuité des pesées pour l'entrant et le sortant en recycleries ;
- Réhabilitation de 2 bungalows pour notamment renouveler celui présent sur la déchèterie d'Aubigny en Artois ;
- Campagne de nettoyage préventif des points d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire avec mise en place d'un planning ;
- Campagne de restauration des équipements sur les sites PAV, en distinguant les PAV situés sur le domaine public des PAV du domaine privé résidentiel.

Ce travail, mené en concertation avec les 3 EPCI, permettra de prioriser les actions sur le domaine public d'une part, et proposer des interventions tarifiées aux bailleurs sociaux pour ce qui est du domaine privé d'autre part.

IPCE & contrats extérieurs

Le service ICPE et contrats extérieurs se compose de 2 agents.

Suivi réglementaire des sites SMAV (dispositions en lien avec la réglementation sur les installations classées)

Pour mener à bien ses missions de collecte et de valorisation des déchets, le SMAV dispose d'outils soumis à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
Les ICPE sont des installations pouvant présenter des dangers ou des nuisances pour les riverains, et l'environnement. Elles sont régies par une nomenclature qui détermine leur régime de classement :

Le régime de déclaration : il concerne les activités les moins dangereuses et les moins polluantes.
Le régime d'enregistrement : c'est une autorité simplifiée.
Le régime d'autorisation : il concerne les installations comportant les risques les plus élevés.

Installations	Régime de classement
Centre de compostage des déchets verts de Tilloy	Autorisation
Centre de compostage de la FFOM de Riencourt	Enregistrement
Déchèterie d'Achicourt	Enregistrement
Déchèterie d'Aubigny En Artois	Enregistrement
Déchèterie d'Avesnes Le Comte	Enregistrement
Déchèterie de Bailleul Sire Berthoult	Déclaration
Déchèterie de Bapaume	Enregistrement
Déchèterie de Bertincourt	Déclaration
Déchèterie de Bucquoy	Enregistrement
Déchèterie de Croisilles	Enregistrement
Déchèterie de Dainville	Enregistrement
Déchèterie de Maroeuil	Déclaration
Déchèterie de Rivière	Enregistrement
Déchèterie de Saint Laurent Blangy	Autorisation
Centre de transfert des emballages ménagers	Autorisation
Centre de Valorisation Multi filières	Déclaration
SELECTROM	Autorisation
Décharge d'Avesnes le Comte	En cessation d'activité et surveillance

Visites d'inspection
Plusieurs visites d'inspection ont été effectuées en 2024 par la DREAL.

Le SELECTROM
Suite à une visite d'inspection du 14/03/2023, le SMAV s'est vu notifié en date du 26/05/2023 une mise en demeure, concernant le dépôt en Préfecture d'un dossier de réexamen relatif aux meilleurs techniques disponibles au titre de la Directive IED. Ce dossier mis à jour par Bureau Veritas sous la supervision de l'exploitant SUEZ a été déposé en Préfecture le 09/11/2023.
Suite au départ de Madame BALZA, un nouvel inspecteur s'est vu confié la gestion du SELECTROM. Monsieur MARTIN a ainsi souhaité réaliser une visite d'inspection du SELECTROM le 03/04/2024 afin de prendre connaissance du fonctionnement

de l'installation et de lever la mise en demeure du 26/05/2023. Une visite plus approfondie de l'installation est prévue courant 2025.

La nouvelle déchèterie d'Avesnes Le Comte
Une visite d'inspection a eu lieu le 16/04/2024 à la déchèterie d'Avesnes-le-Comte. Au regard des constats réalisés durant la visite, la DREAL n'a proposé aucune suite administrative.

La déchèterie de Bapaume
Une visite d'inspection de la déchèterie de Bapaume a eu lieu le 07/11/2024. Celle-ci fait l'objet de quelques observations qui seront traitées en ce début d'année 2025.

La déchèterie de Dainville
Une visite d'inspection de la déchèterie de Dainville a eu lieu le 07/11/2024. Celle-ci fait également l'objet de quelques observations qui seront traitées en ce début d'année 2025.

Compte tenu du nombre de site ICPE, il est fort probable que de nouvelles visites soient réalisées en 2025 par les services de l'Etat.

Perspectives budgétaires 2025 & projets
Le service prévoit en 2025 de continuer le suivi administratif et réglementaire des ICPE, avec notamment la réalisation du recollement sur l'ensemble des sites.
Par ailleurs, une campagne complète d'analyses des eaux sera effectuée sur l'ensemble des sites, ainsi que la réalisation de la totalité des pompages, curages et nettoyage des ouvrages de traitement des effluents.

Ces contrôles et interventions vont se répartir sur l'intégralité des sites repris dans le tableau précédent. Les prévisions budgétaires seront soumises pour avis des élus.

Cessation d'activité de l'ancienne déchèterie d'Avesnes-le-Comte
Située route de Barly à Avesnes-Le-Comte, celle-ci a fermé ses portes aux usagers le 03/06/2023. En 2024, nous avons obtenu le remboursement de la consignation financière établie il y a plusieurs années suite à une mise en demeure des services de l'Etat. Ayant prouvé que les travaux avaient été exécutés, lors d'une visite d'inspection du 28/05/2024, la mise en demeure a été levée et la somme nous a été restituée (12 000 €).

Placée sous le régime ICPE de l'enregistrement, sa cessation d'activité va devoir être actée prochainement. Pour cela, la procédure comprend :
- Sa mise à l'arrêt définitif,
- La mise en sécurité de cette dernière,
- La détermination de son usage futur,
- La réhabilitation et la remise en état du site.

Après notification au Préfet de la mise à l'arrêt définitif de l'installation, il sera nécessaire de faire appel à un bureau d'étude certifié dans le domaine des sites et sols pollués pour attester de la bonne mise en œuvre de la cessation d'activité.

La décharge d'Avesnes-le-Comte
En exploitation jusqu'en septembre 2000, la décharge d'Avesnes-le-Comte s'étend sur les communes d'Avesnes-le-Comte et de Noyelle-Vion. Elle a accueilli les déchets des 79 communes du SMRA, pour un tonnage global de déchets stockés estimé entre 180 000 et 255 000 tonnes pour l'ensemble de la durée d'exploitation.
La gestion de la décharge a été transférée au SMAV le 1er janvier 2014, lors du transfert des actifs du SMRA.
A ce jour, celle-ci est laissée à l'abandon et il sera nécessaire de reprendre le programme de surveillance du site comme demandé dans l'arrêté préfectoral de prescription complémentaire du 19 novembre 2002.

Le SELECTROM

Point réglementaire sur la gestion des biodéchets

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi AGEC de 2020 ont introduit de nouvelles prescriptions réglementaires.

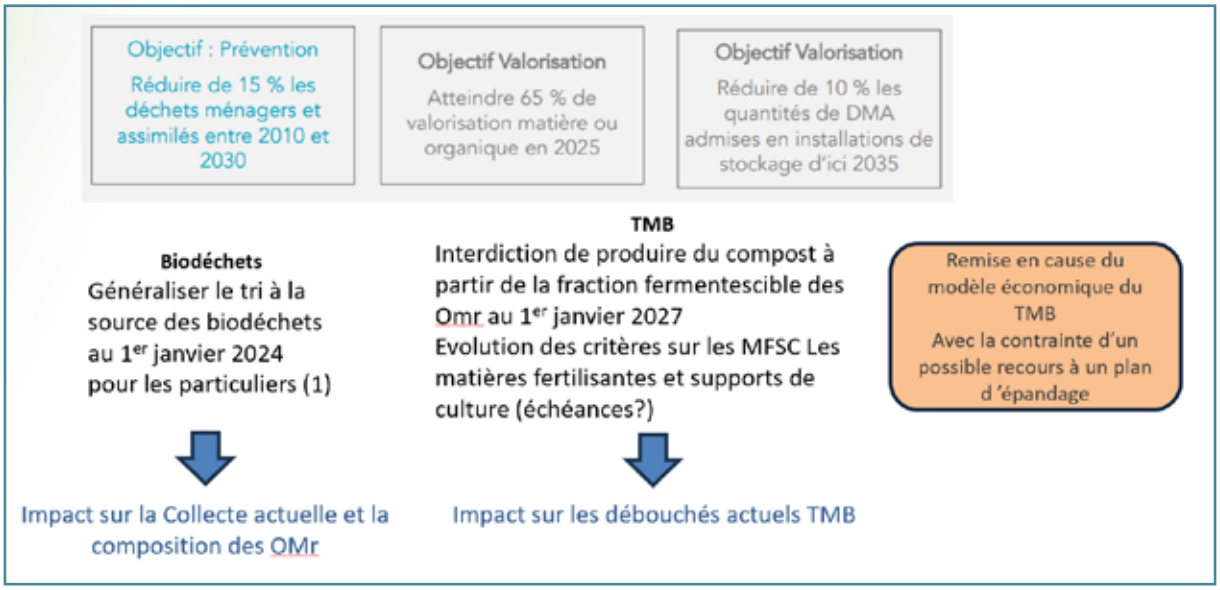

Obligation auprès des ménages pour les collectivités locales, les professionnels doivent trier leurs biodéchets par leurs propres moyens (qui peuvent être les moyens proposés par la collectivité le cas échéant)

Rappel réglementaire

Le SMAV dispose d'un équipement de tri mécano-biologique d'une capacité de 35 000 tonnes dont le contrat d'exploitation prend fin en juin 2025.

Conformément à la réglementation, le SMAV doit mettre en place auprès des usagers des solutions pour le tri à la source des biodéchets. Cette mise en place va s'accompagner d'une modification du gisement à traiter dans le SELECTROM en quantité et qualité.

Un projet de décret sur les matières fertilisantes « socle commun » est également en cours d'élaboration avec un impact potentiellement fort sur la possibilité de retour au sol.

Par ailleurs, à partir de janvier 2027, la fraction organique pour le TMB, aujourd'hui compostée à Riencourt-lès-Bapaume, ne pourra plus être valorisée en compost.

Enfin, le SMAV est actionnaire dans Euramétha : unité de méthanisation en cours de construction dans laquelle doit être méthanisé le flux organique issu du TMB à hauteur de 8 000 tonnes

Le marché de prestation de service géré actuellement par Suez se terminant au 31 mai 2025, une consultation tenant compte des éléments repris ci-dessus aura pour objectif la continuité de l'utilisation de l'outil tout en tenant compte des évolutions réglementaires.

Travaux et suivi des sites

Au titre de l'année 2024, les activités se sont reparties de la manière suivante :

En investissement

Une citerne souple de 120 m^3 pour le CVM a été achetée fin 2024. Elle sera posée début 2025 selon les prescriptions du fabriquant. Elle permet d'assurer la sécurité incendie sur ce site.

L'achat du reste des locaux modulaires du service de collecte d'Arras a été réalisé.

En fonctionnement

- Mise en place de la nouvelle organisation permet de reprendre correctement la gestion et le suivi des contrats fluides : eau, électricité et gaz ;
- Dératisation permanente ;
- Gestion des contrôles périodiques réglementaires des bâtiments (contrôle des installations électriques, des moyens de levages, des équipements de levage – portails, presses, compacteurs, machines etc.) ;
- Moyens de luttes incendies ;
- Contrôle annuel des ponts bascules ainsi que les bornes de détection radioactive ;

(1) Obligation auprès des ménages pour les collectivités locales, les professionnels doivent trier leurs biodéchets par leurs propres moyens (qui peuvent être les moyens proposés par la collectivité le cas échéant)

- Entretien des réseaux et ouvrage des traitements des eaux ;
- Maintenance des installations de chauffage, de climatisation, et des équipements d'eau chaude sanitaire des sites ;
- Réparation de la toiture du CVM à la suite d'un sinistre ;
- Nettoyage des sites.

Perspectives budgétaires 2025 & projets

En investissement

Ce service ayant des missions transversales, les propositions de travaux sont reprises par ailleurs, et notamment dans le plan pluriannuel d'investissement qui sera soumis à l'approbation des élus.

Voici les différents projets d'investissements à prévoir pour 2025 :
- Extension de la capacité d'accueil des agents sur l'antenne d'Arras pour permettre l'arrivée des agents en provenance de l'antenne de collecte de Riencourt-les-Bapaume à l'échéance du 1er janvier 2026 ;
- La mise en place de la détection et alarme incendie avec transmetteur téléphonique sur les sites suivants : le garage mécanique, le centre de transfert des emballages ménagers et le CVM ;
- La pose d'un système de vidéosurveillance sur toutes les déchèteries et le site situé rue Fleming ;
- Le remplacement du Biofiltre sur le SELECTROM.

En fonctionnement

Le suivi des contrats fluides va se poursuivre en 2025 avec notamment la sollicitation dès l'exploitation pour la réalisation de relevés compteur mensuel.

Pour l'année 2025, les prix de l'énergie vont évoluer :
- Eau
- Electricité

Pour les sites supérieurs à 36kVA, le prix moyen de l'électron ayant augmenté de 20% par rapport au prix moyen de 2024, cela représentera en moyenne une hausse de 6,5% des factures par rapport à 2024.

Pour les sites inférieurs à 36 kVA (Déchèteries et recycleries), le prix de l'électron va baisser de 32% pour 2025, ce qui représentera une baisse des factures d'électricité de 24% en moyenne.

- Gaz

Depuis le 1er janvier 2025, le gaz ne dessert que le site de Fleming (Garage, Chaudronnerie).

Ce nouveau marché nous impose une augmentation du prix de la molécule de 40%, nous prévoyons ainsi une augmentation des factures de l'ordre de 23%.

Des prestations complémentaires seront rajoutées :
- La remise en état des sites et des équipements suite aux contrôles réglementaires réalisés en 2024 ;
- Le lancement d'un marché d'analyse des eaux de l'ensemble des sites ;
- Remise en état de l'ancienne déchèterie d'Avesnes-le-Comte avec la finalisation de la cessation d'activités et la dépollution des sols ;
- Une seconde phase de travaux pour la toiture du CVM comprenant la vérification et le remplacement des vis de couverture ainsi que le contrôle de la ligne de vie.

SIG & Inventaire

Le service SIG a pour mission principale de développer des outils de suivi et d'évaluation des flux de déchets, notamment à travers des applications cartographiques. Il fournit un support technique aux services pour concevoir des outils spécifiques. Il est également chargé de développer des outils permettant de remonter des indicateurs et d'identifier des anomalies de manière fiable. En plus de ces missions, il gère la mise en place d'outils de suivi quantitatif et qualitatif des flux de déchets et des moyens associés, tout en contribuant à la structuration et à l'évolution du système d'information géographique (SIG). Le service assure le suivi et l'analyse des données, développe de nouvelles fonctionnalités, et veille à la gestion et à l'utilisation des logiciels nécessaires.

En complément, le service participe à l'inventaire physique et comptable des biens du SMAV. Dans le cadre du rapport d'observations définitives de la CRC, reçu le 26 juillet 2024, la chambre rappelle l'obligation d'élaborer son inventaire physique et comptable de ses biens et de poursuivre le travail de fiabilisation de l'actif amorcé avec le comptable public.

Le rapport fait spécifiquement référence au droit n°4, qui indique : *« Il convient d'engager dans les plus brefs délais la mise en place d'un inventaire physique et comptable, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, en veillant à assurer sa concordance avec l'état de l'actif suivi par le comptable »*.

L'objectif de cette mission est de codifier les immobilisations, rapprocher l'inventaire comptable avec l'inventaire physiques et de détecter d'éventuelles anomalies

5. Orientations budgétaires 2025 de la direction générale des services et performance stratégique

5.1 Pôle valorisation

Gestion de projets

Missions transversales et perspectives 2025

La mise en place des différents volets du projet « numérisation » représentera l'objectif majeur sur les 12 prochains mois :

- La centralisation des données liées à nos clients (usagers, professionnels...) dans une base de données unique pour tous les services du SMAV ;
- L'aide à la navigation embarquée et les remontées des indicateurs métiers pour les activités de collecte en apports volontaire et de collecte des bennes en déchèteries ;
- Le suivi du contrôle d'accès dans les déchèteries.
- Le pôle performance met en œuvre les outils et accompagne les utilisateurs.

Analyses et objectifs

Afin d'obtenir le soutien de transition de CITEO, le SMAV doit montrer son engagement sur la mobilisation de moyens afin d'améliorer la performance environnementale et technico-économique de son dispositif de collecte et de tri par l'intermédiaire des critères du contrat d'objectifs dont le respect conditionne le versement de tout ou partie du soutien à la transition.

Transport & valorisation

Transport des flux par camions semi-remorques

Cette activité est assurée par 4 chauffeurs, 2 conducteurs et un manager.

Les missions du service consistent à transporter en masse les déchets ou fractions de déchets du SMAV vers les exutoires finaux. Les transports sont réalisés en régie mais également par appel à de la sous-traitance. En interne, 1 664 rotations ont été réalisées représentant 28 782,89 tonnes.

Les prestations externalisées de transport sont les principales dépenses du service. Elles représentent au 31 décembre 2024, 41 830 tonnes et comptabilisent 2 185 rotations.

<u>Perspectives budgétaires 2025 & projets</u>

De nouveaux marchés de traitement ont été attribués fin 2024 et seront lancés début 2025 avec des perspectives d'économie sur les flux en sorties de déchèteries (encombrants, bois, plâtre) ainsi que des rationalisations des coûts de transport. Les marchés de transport seront relancés début 2025 afin d'être en adéquation avec nos nouveaux sites de traitement et optimiser le choix entre la régie et l'externalisation selon les exutoires (distance, tarifs, ...).

Centre de valorisation multi filières (CVM) et le centre de transfert des emballages ménagers

Cette activité est assurée par 2 conducteurs d'engins et un manager.

L'activité principale du centre de transfert des emballages ménagers est le chargement des semi-remorques.

L'activité du CVM comprend essentiellement le chargement des encombrants, du plâtre, des ordures ménagères (qui ne partent pas au SELECTROM) et du verre.

Chargements réalisés sur les 2 sites en 2024 :

MATIERE	Nb de chargements au 31/12/2024
ENCOMBRANTS	400
OM	324
PLATRE	46
VERRE	242
CS	760
CARTONS	121
Bilan 2024	**1 893**

<u>Perspectives budgétaires 2025 & projets</u>

L'objectif est de continuer à favoriser les rotations en interne comme cela a déjà été entrepris en 2024.

Plateformes de compostage

Cette activité se répartit actuellement sur deux sites :

- Le site de compostage des végétaux situé rue Volta à Tilloy-Lès-Mofflaines ;
- Le site de Riencourt-lès-Bapaume pour la maturation de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qui sort du SELECTROM.

Site de Tilloy-les-Mofflaines
Le service est composé de 2 agents. Les outils à disposition sont : 1 chargeuse, broyeur et 1 cribleur. L'activité consiste à traiter, broyer et cribler le déchet vert. Une activité de transit sur le bois collecté en déchèteries est également effectuée.

Tonnages entrants en 2024

	Tonnages entrants 2024
Végétaux	17 258,30
Bois	4 235,16

Tonnages sortants en 2024

	Tonnages sortants 2024
Compost végétaux	7 877,78
Bois	4 274,18
Refus compostage	1 676,30

Perspectives budgétaires 2025 & projets
La tarification et la méthodologie de vente du compost de végétaux ont été revues pour 2025. Un tarif unique de 10€ la tonne est dorénavant proposé (par enlèvement minimum de 10 tonnes).

Site de Riencourt-lès-Bapaume
Le service est composé d'un agent et d'une chargeuse.
L'activité essentielle est le délestage et le transfert des ordures ménagères, de la collecte sélective et des végétaux des déchèteries de la CCSA. L'activité de compost est également réalisée.

Tonnages entrants en 2024

	Tonnages entrants 2024
Végétaux	627,46
CS	1 343,65
OM + DIB OM	4 861,71
FFOM	6 427,14

Tonnages sortants en 2024

	Tonnages sortants 2024
Végétaux	714,50
CS	1 224,14
OM	4 810,57
Compost	5 460,78

Perspectives budgétaires 2025 & projets
La tarification et la méthodologie de vente du compost ont été revues pour 2025. Un tarif unique de 7€ la tonne est dorénavant proposé (par enlèvement minimum de 10 tonnes).

Depuis janvier 2025, la fraction fermentescible est envoyée vers EURAMETHA. Il conviendra d'optimiser le transport des digestats vers la plateforme de Tilloy-les-Mofflaines via la réalisation d'un porter à connaissance en lien avec la DREAL et ce, suite également à la décision de la fermeture à court terme du site de Riencourt-les-Bapaume.

Ecocitoyenneté

Mission de l'activité écocitoyenneté
Les animateurs sensibilisent les habitants en les informant et en les incitant à mieux trier leurs déchets. Ils font également le lien avec les différents services (relation usager « numéro vert et pré-collecte » ; communication ; collecte). Ils mènent une politique de communication de proximité de façon pédagogique et bienveillante s'adressant à tout type de public du territoire.
Ils animent des stands (lors d'évènements externes) et développent leurs supports avec le service communication.
En 2024, la commande des élus est de poursuivre les actions de sensibilisation des usagers et notamment le tri à la source des biodéchets par l'intermédiaire du compostage individuel ou collectif.

Le contrôle qualité du tri dans les bacs jaunes
La démarche de sensibilisation des ménages SMAV se poursuit notamment par l'intermédiaire du contrôle qualité CS (tri des emballages) :
Environ 6 100 foyers ont vu leur bac CS vérifié par notre équipe ;
- 2 400 avis de passages (comprenant le mémo-tri) indiquant les erreurs de tri constatées leurs ont été remis ;
- 800 mémos-tri supplémentaires ont aussi été remis pour rappeler les consignes et les gestes de tri ;
- Un peu plus de 60 bacs ont été refusés (cravate rouge) lors de ces contrôles CS.

En 2025, le service continuera le contrôle de la qualité des bacs CS (objectif 2025 : 7 000 bacs contrôlés) afin de vérifier la compréhension des consignes et des gestes de tri par les usagers. La rencontre des usagers et l'utilisation de l'avis de passage CS sont 2 moyens de sensibilisation.
Un calendrier trimestriel des contrôles sera formalisé de façon à informer les maires des communes concernées de cette démarche et les résultats seront diffusés par l'envoi d'un courrier.

Les refus OM & CS
Le traitement des refus (OM et CS) par le service collecte s'est également poursuivi au cours de l'année 2024.
- 1 309 refus ont été signalés par les équipes de collecte via la tablette de la BOM ;
- 173 foyers ont pu être rencontrés ;
- 564 ont reçu en boîte aux lettres un avis de passage pour signifier leurs erreurs de tri ;
- 272 refus n'ont pu être traités par manque d'information ou absence de boîte aux lettres ;
- Les 300 refus restants étaient soit des profession-

nels, soit des communes ou aussi des collectifs (des actions de sensibilisation en porte-à-porte sont alors prévues).

En 2025, le service écocitoyenneté continuera à aller à la rencontre des usagers ayant vu un de leurs bacs refusés.

La sensibilisation de l'habitat collectif
46 actions de sensibilisation ont été menées dans les habitats collectifs ou les résidences collectées en PAV ;
647 foyers ont été sensibilisés dont 165 ont été vus ; Chaque foyer a reçu un kit de communication SMAV (sacs réutilisables pour les emballages et pour le verre ; documentation rappelant les consignes de tri, le pass déchèterie et les déchèteries).

En 2025, le travail sur l'habitat collectif sera poursuivi. La vérification des dotations et l'identification des bailleurs sera désormais effectuée par le service relations usagers. Le service écocitoyenneté se chargera principalement de la sensibilisation des usagers, identifiera et formera des référents sur chaque site. D'autres actions plus spécifiques pourront avoir lieu par exemple dans le cadre des dépôts sauvages autour des PAV notamment.

Perspective budgétaire 2025 & projets

Socle commun aux animateurs prévention

Les établissements scolaires
En 2024, 22 classes de CE2 de la CCCA et de la CCSA ont été sensibilisées.
Cela représente 429 élèves formés au tri, à la réduction des déchets et aux bases du compost (notamment les êtres vivants). 453 kits de communication ont pu être remis aux élèves et aux enseignants. Pour rappel en 2023, dans le cadre du partenariat avec le CPIE, 22 classes de CE2 de la CUA avaient été vues
En 2025, le service écocitoyenneté continuera la sensibilisation dans les écoles et plus particulièrement les classes de CE2. L'objectif de 40 classes sensibilisées est visé.
Dans un premier temps, ce seront principalement des classes de la CCCA et de la CCSA (Niveau CE2 pour les thématiques tri et compostage - niveau CM2 uniquement pour le compostage). Quelques classes de CE2 ou de CM2 de la CUA pourront bénéficier d'une séance SMAV (mais uniquement celles qui n'auront pas été sélectionnées par le CPIE).

Pour les classes bénéficiant d'une séance sur le compostage, les animateurs s'attacheront à ce que cela puisse s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique et la mise en place d'un site de compostage partagé.
En 2025, un projet de formation des éco-délégués (dans les collèges) au compostage serait un moyen de réduire les déchets et de valoriser à la source les biodéchets. Cela ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet pédagogique mené par l'établissement et dans lequel sera mis en place un site compostage collectif et partagé. Ce dispositif sera intégré au nouveau PLPDMA.

Autres actions
- 15 stands multi thématiques (CUA : 13 / CCSA 2 et hors Main Square) ont été tenus par le service écocitoyenneté. 370 adultes et 133 enfants sont venus échanger et poser des questions avec nos animateurs.
- 12 formations au tri des déchets ont eu lieu. Cela a permis de former aux consignes de tri 282 personnes (dont 104 enfants) représentant au minimum 110 foyers du territoire pour un total de 311 habitants SMAV. Cela représente 139 travailleurs du territoire.
- 35 collectes de piles (et parfois de cartouches d'encre) ont été réalisées dans les mairies, les écoles et parfois chez des professionnels ou des collectifs. Pour info : 1 collecteur de piles plein c'est entre 20 et 25 kilos.

Missions spécifiques des animateurs

Le compostage, en 2024
- 772 composteurs individuels de 400L ont été vendus aux usagers au 26/11/2024 ;
- 21 composteurs collectifs de 600L ont été vendus et répartis sur 9 sites ;
- 17 réunions publiques sur le compostage ont eu lieu auxquelles ont participé 177 personnes (CUA : 10 / CCCA : 2 / CCSA : 5) ;
- 9 opérations « ventes promotionnelles » ont été menées. 3 se sont déroulées en recyclerie, 4 en déchèterie (2 à Avesnes et 2 à Bapaume), 1 lors des portes ouvertes SMAV du 21 septembre 2024, 1 à la CCCA lors d'une réunion d'information sur le compostage ;
- 32 personnes ont été formées au compostage lors de 3 sessions. Pour certains, ils seront référents sur leur site de compostage collectif ;
- 15 stands sur la thématique compostage ont été tenus par le SMAV et 548 personnes s'y sont arrêtés dont 146 enfants.

Durant l'année 2025, des agents seront principalement mobilisés sur les actions de mise en place du tri à la source des biodéchets. 2 agents SMAV ont été formés « guide composteur » au cours de l'année 2024.
Le compostage individuel ou collectif s'impose comme une solution permettant la production d'un engrais naturel à partir des biodéchets.
Le SMAV continuera d'accompagner techniquement les communes, les structures publiques, syndicats de copropriété etc. Dans ce cadre, au moins 2 personnes par site devront être formées en tant que référent composteur afin d'assurer le suivi et le respect des règles.
Le service écocitoyenneté a pour projet de développer de nouvelles activités autour du compostage à l'attention des enfants et des adultes.

PLPDMA 2025-2031

Le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2025-2031 est en cours d'élaboration. Il reprendra 6 axes qui seront développé sous différentes actions :
- Axe 1 : Eco-exemplarité
- Axe 2 : Compostage
- Axe 3 : Communication et Prévention
- Axe 4 : Gaspillage alimentaire
- Axe 5 : Réemploi
- Axe 6 : Actions transversales

Il sera développé en lien avec les politiques menées dans ces thématiques des 3 EPCI.

Economie circulaire

Les deux recycleries sont des espaces de vente où l'on donne une seconde vie aux objets initialement destinés à la poubelle. En bon état, souvent fonctionnels, ces objets (livres, vaisselle, meubles, électroménager, jouets d'enfants) délaissés par leurs anciens propriétaires font le bonheur de nouveaux acquéreurs. Le service se compose de quatre vendeuses, de quatre agents de logistique et d'un réparateur électro-ménager. Le service propose plusieurs ventes à thème au cours de l'année.

Perspective budgétaire 2025 et projets

Pour l'année 2024, le chiffre d'affaires des magasins Lobbedez et Musset est de 291 650€ (contre 278 167€ en 2023).

La CUA, propriétaire du magasin Lobbedez, a prévenu le SMAV qu'elle avait besoin de récupérer ce local dans le cadre de ses activités. De ce fait, il sera nécessaire d'organiser en lien avec les services concernés la mise en place d'une nouvelle organisation avec la location ou l'acquisition éventuelle d'un nouveau site de vente approprié tant en terme de surface, de parking et d'accessibilité.

5.2 Pôle direction

Secrétariat de direction

Le secrétariat de direction est constitué d'une responsable de service et d'une assistante de direction, placées sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Le secrétariat de direction remplit les missions suivantes :
- Support à la Direction Générale : Apporter une aide permanente au DGS et au DGA en matière d'organisation personnelle, de gestion administrative, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi des dossiers ;
- Affaires générales : Gérer les affaires générales et suivre les projets et activités de la Direction ;
- Assemblées et instances : Préparer, organiser et gérer les assemblées délibérantes, le Bureau exé-

cutif et les commissions politiques en lien avec les services et la Direction ;
- Accueil téléphonique : Assurer l'accueil téléphonique des élus du territoire ;
- Instruction des dossiers : Examiner les demandes d'avis relatives aux autorisations du droit des sols.

Le secrétariat de direction a été mis en place le 1er septembre 2024 dans le cadre de la nouvelle organisation.

Après avoir mis en place en 2024 une ligne téléphonique dédiée aux élus du territoire, avec environ 250 appels répertoriés, la priorité en 2025 sera la consolidation organisationnelle pour renforcer la structuration et le fonctionnement du service.

Communication

Le service de la communication externe veille à la cohérence des messages diffusés et partage des informations liées à l'activité du SMAV en direction des usagers et des élus du territoire via les différents canaux de communication. Il crée les contenus web et print en respectant les valeurs morales de la collectivité. Ce service diffuse et met en œuvre des actions de communication thématique en lien avec les services de collecte et de l'écocitoyenneté. Il est l'interlocuteur privilégié avec les autres services communication que ce soit les collectivités, les imprimeurs, les entreprises ou la presse avec laquelle il peut organiser des conférences pour le Président.

Perspectives budgétaires 2025 & projets

En 2025, le service communication renforcera son discours pédagogique sur des sujets attendus tels que la TEOM, la TGAP, l'inversion des flux/semaine ainsi qu'une continuité dans la réduction des déchets. La dématérialisation des calendriers de collecte, la conception de supports de communication pour les services, les relations presse se poursuivront cette année. Au vu des mesures annoncées quant à l'unification des recycleries, une communication unique et le développement d'une organisation visuelle des zones de ventes pourra être développée. Concernant les déchèteries, un point sur les besoins en affichage et panneaux pourra être prévu en lien avec la communication interne.

La présence du SMAV sur les réseaux sociaux sera maintenue en lien avec l'actualité de l'établissement.

Le *SMAV'Actu* (document semestriel de quatre pages destinés à l'ensemble des foyers du territoire et distribué par les communes) sera de nouveau édité en 2025.

Au niveau événementiel, le SMAV sera présent sur deux événements importants du territoire à savoir le Main Square Festival et le GreenWay Festival.

En parallèle, une refonte du site internet permettrait une meilleure interaction avec les usagers via une interface plus moderne sous réserve du lancement d'un marché public.

Enfin, le service assurera une communication permettant de mieux faire connaitre les services du SMAV en accentuant ses interventions sur certains temps forts.

Relations internes et dialogue social

Le service relation interne et dialogue social assure la cohérence de la communication interne générale et réalise les supports de communication pour toutes les cibles internes afin de promouvoir les valeurs, les résultats et les objectifs de l'établissement. Il élabore le journal interne (4ex/an) et gère l'organisation des événements internes.

Perspectives budgétaires 2025 & projets

Un groupe de diffusion d'informations sera créé via la plateforme WHATSAPP. Cela permettra d'informer les agents notamment ceux de terrain qui n'ont pas d'adresse email professionnelle de façon plus rapide sur l'actualité, les notes de service et tout autre information pertinente.

Les moments de convivialités seront maintenus au cours de l'année : un événement au printemps pour réunir le personnel et mettre à l'honneur les médaillés et retraités et l'arbre de Noël de fin d'année. La cohésion d'équipe générale est encouragée grâce notamment à la participation à des événements comme le Main Square Festival.

Informatique

Le service informatique est actuellement composé d'un agent. Les activités du service se concentrent sur :

- Installation, maintenance et évolution du parc informatique et des périphériques : 40 serveurs, 90 postes, imprimantes ;
- Installation, administration, maintenance et développement des systèmes Windows et Linux ;
- Développement et supervision du réseau ;
- Câblage réseau ;
- Développement et installation IOT : sondes température, PAV, compteurs déchèteries ;
- Gestion des contrôles d'accès ;
- Interconnexions des sites distants ;
- Téléphonie mobile et fixe ;

Perspectives budgétaires 2025 & projets

Il est envisagé de remplacer les serveurs informatiques et de déployer des sondes de remplissage dans les points d'apports volontaires.

Relations usagers

Le service relations usagers est composé de 12 agents répartis en 3 activités.

Pré-collecte - évènementiel

La pré-collecte gère le stock de conteneurs du SMAV, leur montage, démontage, livraison, reprise et entretien sur l'ensemble du territoire.

Le service développe également de nouveaux partenariats institutionnels, associatifs, média etc. tout en organisant des actions de communication dédiées. Il organise et pilote des évènements. Ce service gère la logistique ainsi que les interactions entre services et partenaires sur des évènements ou demandes auxquels le SMAV est partenaire.

De plus, le service gère le prêt de matériel à destination des associations, communes et organisateurs d'évènement dans le cadre de leurs besoins pour la gestion des déchets.

Relations usagers

Il répond aux appels ou courriels des usagers sur les diverses problématiques rencontrées (par exemple la mise à disposition des conteneurs, demande de pass'déchets etc.) et assure la remontée d'informations.

Commerce

Le service prend en charge le suivi des professionnels avec souscription d'un contrat si nécessaire selon les modalités de collecte. Les professionnels représentent 1 817 contrats payants pour 3 100 références connues sur notre territoire.

L'activité pour les professionnels a vocation à se développer dans les prochaines années. Ils font l'objet d'un recensement plus exhaustif. En 2024, la tarification des activités économiques liée à la redevance spéciale a évolué avec une baisse du

seuil de facturation à 680l à la place de 1100l par semaine, de la location des conteneurs et la tarification de la collecte au-delà du 2ème passage par semaine.

Perspectives budgétaires 2025 & projets

Le service a vocation à développer rapidement certaines activités sous réserve de validation politique. Ainsi, pourraient être envisager les actions suivantes :

- Recensement plus exhaustif et précis des professionnels du territoire afin d'assurer la mise en place des nouveaux contrats délibérés le 25 septembre 2024 et optimisation de la gestion des impayés ;
- Evolution des tarifs pour 2025 à hauteur de 5% ;
- Mise en place d'une collecte sélective pour faire face à la forte demande des professionnels ;
- Mise en place d'un outil de mobilité pour les commerciaux.

5.3 Pôle administratif

Finances & contrôle budgétaire

Le service finances et comptable a réalisé, en 2024, 2 939 mandats sur 377 bordereaux pour un montant total de 34 128 782.59€ HTR (hors taxe récupérable).

En recettes, l'équipe a fait 2 784 titres sur 402 bordereaux pour un montant total de 38 141 757.14€ HTR (hors taxe récupérable).

En outre, plusieurs exemples d'actions menées en 2024 :

- Continuité des réunions régulières avec le SGC d'Arras afin de développer un plan d'action afin de sécuriser la comptabilité et instaurer un engagement partenarial en 2025 ;
- Réalisation d'une comptabilité analytique complète sur 2023 et en cours de finalisation pour 2024 ;
- Apurement des comptes d'attente ;
- Passage à la comptabilité M57 ;
- Suivi mensuel de tableaux de bord budgétaire.

De plus, suite au rapport de la chambre régionale des comptes, plusieurs mesures réalisées :

- Sortie du process Arthelyse, usine fermée en 2009 ;
- Intégration des frais d'études et des frais d'insertion ;
- Intégration des travaux en cours ;
- Réalisation des Intérêt Courus Non Echus (ICNE) ;
- Relance d'un travail d'inventaire physique en lien avec le magasin.

2025 verra le service continuer d'améliorer son fonctionnement afin de répondre aux exigences réglementaires aussi bien dans la gestion comptable, que sur les analyses mais aussi l'inventaire.

Ressources humaines & QVT

Le service est composé de 5 personnes.
La gestion des ressources humaines dans un établissement public local constitue une fonction stratégique. Elle comporte des règles spécifiques par rapport au secteur privé et s'appuie sur quelques textes essentiels dont tous les autres découlent.

Le service des ressources humaines assure la gestion administrative du personnel dans une logique de développement de la ressource humaine. Il procède au recrutement des agents, accompagne la formation et le développement des compétences de chacun. Il est également un rouage essentiel dans le dialogue social et est attentif à la sécurité et la qualité de vie au travail.

Actions menées en 2024

RIFSEEP

Un travail collégial a été réalisé sur l'évolution de la grille du « RIFSEEP », notamment dans le cadre des propositions à l'avancement de grade.
Le système du RIFSEEP a été revu et une nouvelle grille a été actée afin de garantir à chacun de pouvoir bénéficier d'un maximum de 300€ annuel via le CIA et ce notamment pour renforcer l'engagement professionnel vis-à-vis de l'établissement, du service rendu et de garantir une équité.
Aussi, une dissociation du grade et des fonctions occupées a été opérée, afin de favoriser les éventuelles nominations de certains agents promouvables aux avancements de grade, sous réserve de l'évaluation individuelle, de l'entretien professionnel, du poste occupé et du budget attribué. Ce changement participe ainsi grandement à l'évolution de la carrière et permet de gratifier les agents méritants.
La politique d'avancement de grade a été conforté au travers des lignes directrices de gestion.

Recrutements et nouvelle organisation

En 2023, sur 35 postes ouverts, 13 ont été pourvus.
Sur 2024, les postes disponibles sont au nombre de 27 (22 postes de 2023 et 5 nouvelles ouvertures de poste).
13 postes ont été pourvus et ont permis la stagiairisation d'agents contractuels déjà présents dans les effectifs (11 hommes et 2 femmes).
Dans le cadre de la réorganisation interne du SMAV, 33 postes ont été ouvert en interne (4 postes n'ont fait l'objet d'aucune candidature). À la suite de l'analyse des candidatures et aux entretiens de recrutement, 29 postes ont été pourvus (5 femmes et 24 hommes).
A ce jour, il reste 14 postes ouverts qui permettront de stagiairiser d'autres agents contractuels.

Déchèteries
Les changements opérés sur les horaires et les jours d'ouvertures des déchèteries ont amélioré la vie familiale des agents et rendu plus attractif le poste de valoriste auprès de la population féminine. Cependant, sur 49 valoristes, seulement 8,16% sont des femmes (4 agents), ce qui représente 12,90% de l'effectif féminin sur emplois permanents.

Dispositif de soutien
Depuis juin 2024, le SMAV a mis en œuvre un dispositif de soutien à l'activité professionnelle des agentes de l'établissement victimes de règles incapacitantes et a adopté les mesures suivantes :
- Favoriser les aménagements du temps de travail quand c'est compatible avec le service (horaires, temps de pause...) ;
- Faciliter le recours au télétravail pendant la période menstruelle pour les fonctions télétravaillables ;
- Accorder 10 jours d'autorisation d'absence rémunérés, non soumis à carence aux femmes dont les règles sont pathologiques ou incapacitantes, après avis du médecin du travail (autorisation délivrée pour une année).

Projets 2025
Temps de travail
Prochainement, un travail global doit être mené sur le temps de travail. Les pistes de réflexion pourraient s'articuler sur les axes suivants tout en prenant en considération les obligations personnelles et familiales :
- Rendre flexibles les temps de travail, offrir la possibilité d'un aménagement personnalisé et souple du temps de travail ;
- Normaliser les horaires atypiques de certains métiers afin de prendre en compte les obligations familiales ;
- S'organiser pour faire gérer les absences liées à la parentalité.

Poursuite des stagiairisations
- Amélioration des conditions d'emploi des agents ;
- Renforcement des mixités des métiers lors des recrutements.

Violences sexistes et sexuelles
Le SMAV a répondu à un appel à projet porté par la CNRACL sur les violences sexistes et sexuelles et a été retenu. Ainsi, au travers d'échanges de pratiques et de réflexions entre les employeurs sélectionnés (10) et avec l'appui d'un prestataire, l'objectif est de réaliser un diagnostic approfondi des situations de travail, d'élaborer, de déployer et d'évaluer un plan d'actions sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.
Le calendrier de cet appel à projet se compose de deux phases :
- De janvier à décembre 2025 : Phase diagnostic ;
- De janvier 2026 à janvier 2027 : Phase plan d'actions.

En février 2025 se tiendra la première réunion du comité de pilotage du SMAV.
La liste d'actions à mettre en œuvre pour favoriser l'égalité femmes-hommes au sein de l'établissement et présentée dans ce rapport, devra faire l'objet d'une actualisation en fonction du diagnostic et du plan d'action retenu.

Commande publique
Le service de la commande publique a poursuivi en 2024 les différents chantiers entrepris en 2023 relatifs à la sécurisation des achats de la collectivité :

- Mise à jour du guide de la commande publique ;
- Enregistrement de tous les achats hors marchés dans un projet de nomenclature permettant la mise en valeur des besoins en marchés publics de la collectivité et du suivi de la computation des seuils par famille d'achats ;
- Accompagnement de tous les services dans tous leurs achats (rédaction de marché et/ou demande de devis) ;
- Rapprochement avec plusieurs centrales d'achats pour pallier certaines absences de marché :
  - CAP TERRITOIRES : Achat de fournitures de bureau / Mobilier de bureau / Produits d'entretien / Quincaillerie / Matériel électrique ;
  - Fibre numérique 59/62 : Téléphonie mobile (abonnement et matériel) ;
  - UGAP : Achat de 2 BOM.
- Travail en collaboration avec la direction, les services utilisateurs, le service des finances pour le renouvellement de plusieurs marchés stratégiques :
  - Tri et conditionnement des emballages ménagers ;
  - Traitement des ordures ménagères résiduelles ;
  - Traitement des déchets issus des déchèteries ;

Ce travail en commun a notamment permis une économie réelle sur les nouveaux marchés publics de traitement des déchets issus des déchèteries notifiés :

LOT	COÛT ANNUEL ANCIEN MARCHE	COÛT ANNUEL NOUVEAU MARCHE	GAIN ANNUEL
Lot 1 : DDS	1 040 509,52 €	1 002 849,59 €	37 659,93 €
Lot 2 : Amiante	30 727,68 €	26 228,50 €	4 499,18 €
Lot 3 : Encombrants	926 864,09 €	734 852,48 €	192 011,61 €
Lot 4 : Bois	295 055,33 €	101 551,18 €	193 504,15 €
Lot 5 : Plâtre	81 788,70 €	67 515,60 €	14 273,10 €
Lot 6 : Gravats	95 211,92 €	128 264,76 €	-33 052,84 €
TOTAL	**2 470 157,24 €**	**2 061 262,11 €**	**408 895,13 €**

Le travail de rédaction des marchés manquants et du renouvellement des marchés arrivés à terme, a donné lieu à la publication de :
- 8 appels d'offres ouverts ;
- 2 procédures avec négociation ;
- 16 marchés à procédure adaptée.

Ces consultations ont découlé sur :
- La notification de 52 marchés publics ;
- La déclaration de 8 procédures sans suite.

Dans l'optique de la fin du marché d'exploitation du SELECTROM en mai 2025, 2 études ont été lancées :
- La première relative à l'accompagnement technique de la fin du marché d'exploitation ;
- La seconde relative à l'accompagnement dans le choix du futur mode de gestion (régie interne ou marché public de service) et la rédaction du dossier de consultation des entreprises du marché d'exploitation.

C'est le cabinet ELCIMAÏ Environnement qui a été choisi pour ces deux études.
Pour la deuxième étude, le choix du mode de gestion étant la continuité en marché public de services, un sourcing a été conduit auprès de 3 prestataires et le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction.

Perspectives 2025

12 appels d'offres et 4 marchés en procédure adaptée connus à ce jour seront publiés :

Appels d'offres ouverts :
1. Tri et conditionnement des emballages ménagers (relance suite à procédure sans suite)
2. Exploitation du SELECTROM (renouvellement)
3. Valorisation de fractions issues d'un traitement mécano-biologique (relance suite à procédure sans suite)
4. Fourniture de conteneurs roulants pour la collecte en porte à porte des déchets (renouvellement)
5. Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires des engins roulants (relance suite à procédure sans suite)
6. Marché de services d'assurance (renouvellement)
7. Prestations de transport des déchets (renouvellement)
8. Fourniture de carburant (renouvellement)
9. Prestations d'entretien, de maintenance, réparations et fournitures de pièces et accessoires pour des broyeurs et un cribleur de végétaux (nouveau marché)
9. Prestations d'entretien et de réparation et fourniture de pièces détachées pour véhicules légers (renouvellement)
10. Prestations d'entretien et de réparation et fourniture de pièces détachées pour poids-lourds (renouvellement)
11. Fourniture de pneumatiques et exécution de prestations associées pour le parc de véhicules légers, poids-lourds, engins et petit matériel (renouvellement)

Marché à Procédure Adaptée :
1. Fourniture, pose et maintenance de radars de détection d'angles morts sur véhicules poids-lourds (nouveau marché)
2. Collecte de l'amiante issus de dépôts sauvages (nouveau marché)
3. Fourniture de flexibles hydrauliques et prestation de remplacement (nouveau marché)
4. Contrôle technique des véhicules (nouveau marché)

Le guide interne de la commande publique, mis en place depuis février 2023, sera complété par la mise en œuvre d'une nomenclature permettant de rationaliser les consultations en les regroupant par familles de produits. Ce travail permettra également de sécuriser le processus des bons de commandes réalisés par les gestionnaires de crédit.

Gestion administrative

Zoom sur les spécificités de l'année 2024 :

- 145 décisions du Président enregistrées au contrôle de légalité de la Préfecture et près de 40 contrats et conventions signés en 2024 ;

- Constatation de la désaffectation et prononciation du déclassement du terrain puis vente de l'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte (promesse de vente signé le jeudi 12 décembre et acte de vente en projet début mars 2025) ;

- 9 dossiers de consultations d'avis des domaines, en matière de gestion foncière, sur la plateforme dématérialisée « démarches simplifiées.com », notamment sur les sites du siège administratif, du centre de compostage de déchets verts et du centre de compostage de l'ensemble du site de collecte de Riencourt les Bapaume ;

- Dépôt du rapport d'avancement intermédiaire sur la plateforme AGIR pour la transition énergétique, au titre du FONDS VERT dans le cadre du soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets – Dossier accepté par les services de l'Etat, la Préfecture et l'ADEME - Montant de la subvention accordée fin 2023 : 1 005 827 euros. Ce montant sera revue en tenant compte du montant des dépenses réalisées par le SMAV ;

- Dépôt de candidature à un appel à projets Citeo, en octobre 2024, sur *« les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques »* et pour lequel nous répondrons à 3 leviers :
  - Levier 3 : Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri (Soutien à l'innovation et à la mise en place du dispositif de l'intelligence artificielle pour l'identification des refus dans les BOM) ;
  - Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances (Soutien à l'achat des colonnes à verre) ;
  - Levier 2 : Améliorer le captage des cartons.

Dossier sélectionné en partie (à l'exclusion du levier 3) et retenu à hauteur de 335 880 euros.

- Dépôt de candidature à un appel à projets Citeo, fin 2024, sur la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer, avec 5 communes du territoire de la CUA, notamment la Ville d'Arras en tant que porteur de projets.

Candidature retenue, pour le SMAV, à hauteur de 153 300 euros avec la signature, courant 2025, d'une convention de groupement actant la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

- Déclarations et suivi des dossiers de sinistres, depuis l'été 2024, en matière d'assurances automobile et de responsabilité civile.

Objectifs 2025

- Poursuivre la régularisation des passations de conventions d'implantation et d'usage pour les PAV aériens et enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion du patrimoine foncier de l'établissement ;
- Poursuivre la gestion administrative des contrats et conventions et assurer le suivi des dossiers d'assurance ;
- Poursuivre le développement de la recherche de subventions et en assurer le suivi.

5.4 Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres : De la décision politique aux orientations techniques

Partenariats institutionnels

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public composé de trois intercommunalités qui sont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA) et la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). Ces dernières ont transmis au SMAV leur compétence « service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ». Par conséquent, l'organe exécutif est composé de 41 élus du territoire chacun représentant leur intercommunalité au sein du comité syndical.

Avec près de 26 M€ de participations, les EPCI sont le principal financeur du SMAV.

Dans le cadre de l'évolution du SMAV, plusieurs axes de travail ont été définis pour garantir une gouvernance plus transparente, une meilleure qualité de service public et un renforcement des relations avec les acteurs territoriaux, en particulier les EPCI et les communes :

- Sécurisation juridique du fonctionnement du SMAV ;
- Fiabilité comptable pour garantir la bonne gestion des fonds publics ;
- Mise d'une nouvelle organisation des services au 1er septembre 2024 afin de renforcer l'efficacité opérationnelle et la qualité du service rendu aux usagers et aux élus ;
- Rencontres régulières avec les instances communautaires et les communes ;
- Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée aux élus pour assurer un accès direct et privilégié.

Ces objectifs repris ci-dessus ont notamment été recommandés par les magistrats de la chambre régionale des comptes à travers les remarques formulées dans le rapport délibéré par le comité syndical en date du 25 septembre 2024.

Economie circulaire et relations avec les structures d'insertion

Dans les recycleries Le Cercle des Objets sont proposés à la vente des objets d'occasion, issus de nos déchèteries ou de dons des particuliers. Meubles, décorations, éléments de puériculture, jeux et jouets, vaisselle... sont autant d'éléments qu'il est possible de trouver. Plus nous orientons les objets déposés en déchèteries vers les recycleries, plus nous réduisons les tonnages à traiter ou à enfouir.
L'activité de ce service est repris dans ce présent rapport.

Dans le but d'inciter nos usagers à réemployer plutôt qu'à jeter ou à acheter du neuf, 2 ateliers se sont tenus fin novembre 2024. Les participants étaient invités à créer, à partir d'objets de recyclerie, leur propre décoration de fête. Un moment ludique animé par L'atelier des ressources qui permet là encore de donner une seconde vie aux déchets. D'autres ateliers de promotion du faire soi-même devraient voir le jour en 2025 en faisant appel aux compétences internes.

L'association REGAIN est titulaire du marché d'entretien des espaces verts des sites du SMAV. Ce sont ainsi plus de 4 Ha de surfaces qui sont pris en charge et entretenus par cette association d'insertion. Le montant total annuel de cette prestation s'est élevé en 2024 à 45 000 € HT.

Depuis la fin de l'année 2022, un partenariat s'est développé avec l'association UNARTOIS.
En effet, désormais, lorsqu'un agent est absent pour une courte durée, nous sollicitons cette association qui nous met à disposition du personnel d'insertion très rapidement.
Cette réactivité participe au bon déroulement des services de collecte et garantit la continuité du service public, tout en réduisant les coûts de personnel et ainsi permettre à ces agents de se réinsérer dans une dynamique professionnelle.

Le partenariat avec l'association AIR RESSOURCERIE se poursuit à travers la prise en charge de la collecte des encombrants sur le territoire de la CCSA. Le renouvellement de la convention 2025 vient intégrer un relevé plus exhaustif et détaillé des actions de ce partenaire historique du SMAV :

- L'association AIR s'engage à éviter le déchet ultime. Ainsi, tant pour les débarras réalisés au domicile des usagers d'une part, que lors des dépôts de ces derniers sur les sites d'AIR d'autre part, elle quantifiera ces dépôts, à les classer par type de produits et informer le SMAV de la valorisation qui sera mise en place pour chaque produit ;
- L'association AIR s'engage à donner ces résultats pour l'ensemble des territoires collectés (EPCI SMAV et hors SMAV) ;
- L'association AIR s'engage à communiquer le planning de collecte des encombrants mis en place.

6. La gouvernance

Le bureau exécutif du SMAV, qui se réunit tous les 15 jours (délai réduit si urgence), est composé comme suit :

- Président, M. Cédric DELMOTTE
- 1er Vice-Président, M. Michel SEROUX, en charge des finances et de la commande publique ;
- 2ème Vice-Présidente, Mme Véronique THIEBAUT, en charge de la prévention, de l'éco-citoyenneté et des recycleries ;
- 3ème Vice-Président, M. Damien BRICOUT, en charge des grands projets ;
- 4ème Vice-Président, M. Dominique DELATTRE, en charge des ressources humaines ;
- 5ème Vice-Président, M. Michel MATHISSART, en charge des déchèteries ;
- 6ème Vice-Président, M. Gérard DUE, en charge de la collecte auprès des professionnels ;
- 7ème Vice-Président, M. Claude LECORNET, en charge de la collecte en porte-à-porte et des PAV auprès des usagers.

Par ailleurs, le SMAV a toujours eu à cœur de travailler en collaboration avec les collectivités adhérentes. C'est pourquoi, trois commissions thématiques ont été créées afin de travailler au sein de ces instances consultatives composée des élus membres du comité syndical :

- Commission « Finances, commande publique et ressources humaines » ;
- Commission « Recyclerie, prévention et déchèteries » ;
- Commission « Grands projets et collectes » ;

Régulièrement, des réunions de travail réunissant les directeurs et les élus des trois intercommunalités sont organisées afin de travailler collectivement sur les différents sujets du SMAV. En effet, c'est une logique de mutualisation, optimisation et maitrise des moyens qui est à l'origine de la création du SMAV.
Pour 2025, la volonté politique est de maintenir les rencontres avec les élus des trois territoires et cela sous différentes formes : bureaux ou conseils communautaires, réunions thématiques, rencontres par bassin de vie, conférences des maires, etc.

Voeux de Cédric Delmotte, Président - Bucquoy 29/01/2025.

7. Politique des ressources humaines

7.1 Evolution de la dépense de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Masse salariale	10 592 702,88	10 227 513,17	10 378 613,20	10 290 982,01	10 292 584,97	10 508 711,27

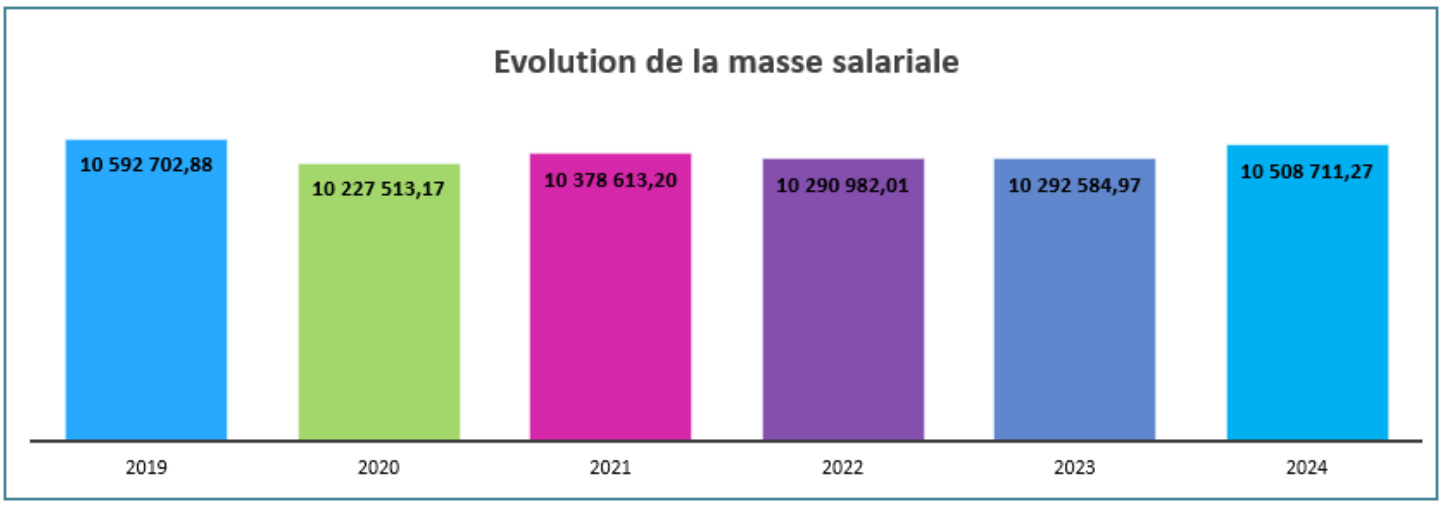

Masse salariale chargée : Brut fiscal + cotisations patronales + avantages
Brut fiscal : rémunération indiciaire + NBI (nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire (IFSE + CIA) + SFT (supplément familial de traitement) + participation prévoyance mutuelle + ITI (indemnité travaux insalubres) + heures supplémentaires + transfert prime point + solde de tout compte.
Avantages : chèques déjeuners + remboursement transport, visites médicales permis ...

7.2 Rémunération indiciaire et indemnité des titulaires et des non-titulaires (non chargée, hors prime exceptionnelle et heures supplémentaires)

		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
		Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012
Titulaires	Rémunération Principale	4 948,25K€	43,17%	4 625,10K€	42,38%	4 608,62K€	42,57%	4 702,98K€	41,27%	4 808,44K€	39,85%	5 060,90K€	41,15%
	Régime indemnitaire	1 099,26K€	9,59%	1 169,12K€	10,71%	1 155,02K€	10,67%	1 176,57K€	10,33%	1 132,87K€	9,39%	1 182,79K€	9,62%
	Primes et Autres indemnités	404,06K€	3,53%	386,30K€	3,54%	352,39K€	3,25%	357,05K€	3,13%	349,83K€	2,90%	417,72K€	3,40%
	NBI, SFT	148,09K€	1,29%	149,85K€	1,37%	154,03K€	1,42%	149,08K€	1,31%	158,69K€	1,32%	171,14K€	1,39%
Non titulaires	Rémunération Principale	629,25K€	5,49%	737,34K€	6,76%	898,24K€	8,30%	818,19K€	7,18%	914,83K€	7,58%	792,33K€	6,44%
	Régime indemnitaire	89,94K€	0,78%	81,50K€	0,75%	87,26K€	0,81%	81,53K€	0,72%	66,26K€	0,55%	51,78K€	0,42%
	Primes et Autres indemnités	37,49K€	0,33%	43,55K€	0,40%	47,85K€	0,44%	50,50K€	0,44%	72,02K€	0,60%	62,73K€	0,51%
	SFT	3,26K€	0,03%	6,49K€	0,06%	8,85K€	0,08%	8,16K€	0,07%	9,53K€	0,08%	4,52K€	0,04%
Apprenti	Rémunération Principale	8,36K€	0,07%		0,00%	9,37K€	0,09%	27,50K€	0,24%	20,70K€	0,17%	14,14K€	0,11%
	Primes et Autres indemnités		0,00%		0,00%	120,00 €	0,00%	240,00 €	0,00%	225,00 €	0,00%	225,00 €	0,00%
Total général		**7 367,96K€**	**64,28%**	**7 199,25K€**	**65,96%**	**7 321,75K€**	**67,63%**	**7 371,80K€**	**64,69%**	**7 533,41K€**	**62,44%**	**7 758,27K€**	**63,08%**

7.3 Nouvelle bonification indiciaire

Libellé	Nbre de points	Nbre de bénéficiaires
Accueil du public	10	54
Direction des établissements publics locaux ne figurant pas sur la liste prévue au deuxième alinéa de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et assimilables à une commune de plus de 2 000 habitants	30	2
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière	25	5
Encadrement d'une équipe d'au moins 5 agents	15	15
Régisseur	20	2
Total général		**78**

La NBI « accueil du public », majoritaire au sein de notre établissement, est principalement attribuée aux agents titulaires affectés en déchèterie (43 agents).

7.4 Heures supplémentaires

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	Nbre d'heures	7 853,07	4 266,15	3 194,20	4 275,65	4 531,71	4 192,89
	Coût	147 663,11 €	91 392,25 €	66 084,81 €	98 146,91 €	105 195,88 €	95 732,03 €
Non titulaires	Nbre d'heures	1 197,11	1 031,20	1 225,25	1 412,61	1 388,46	854,58
	Coût	22 065,72 €	20 730,55 €	24 717,10 €	30 723,77 €	32 038,85 €	17 242,82 €
Total général	**Nbre d'heures**	**9 050,18**	**5 297,35**	**4 419,45**	**5 688,26**	**5 920,17**	**5 047,47**
	Coût	**169 728,83 €**	**112 122,80 €**	**90 801,91 €**	**128 870,68 €**	**137 234,73 €**	**112 974,85 €**

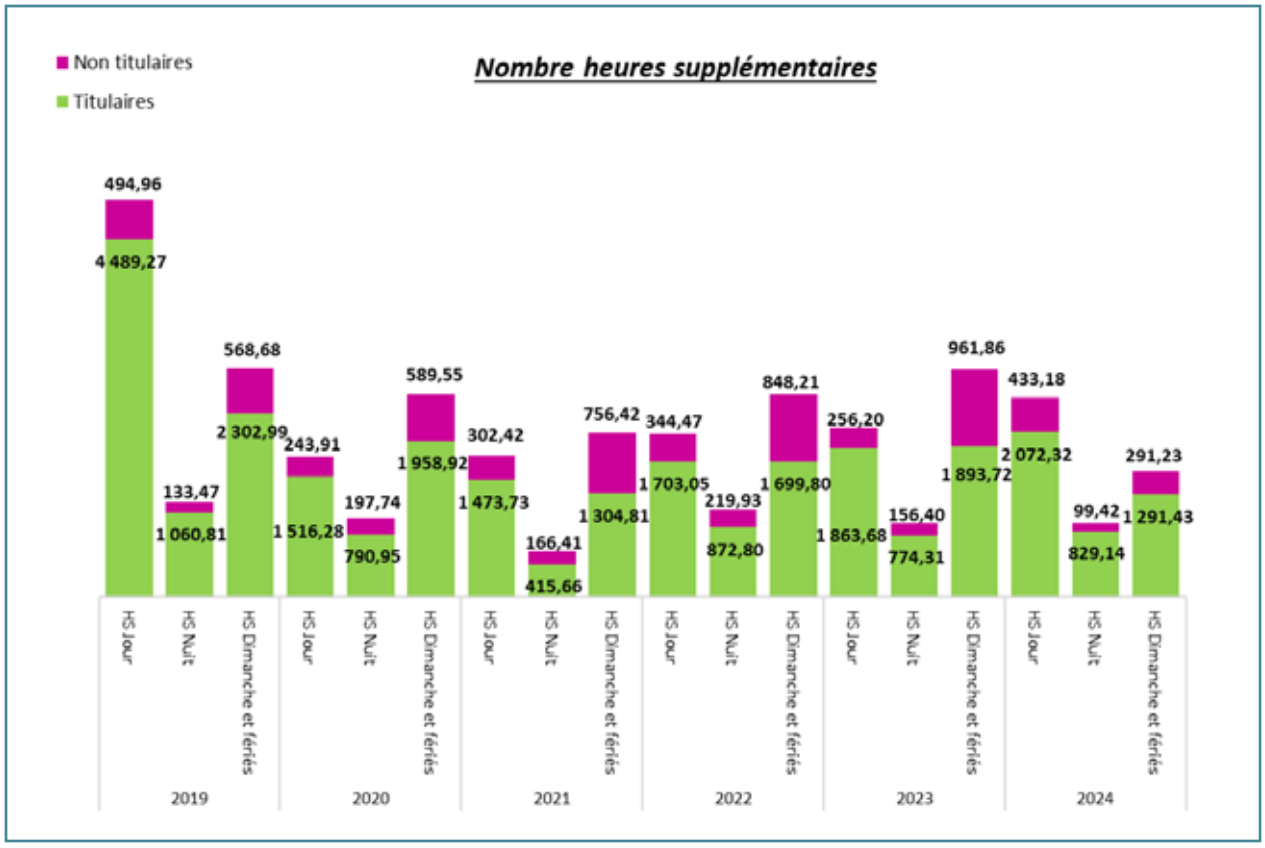

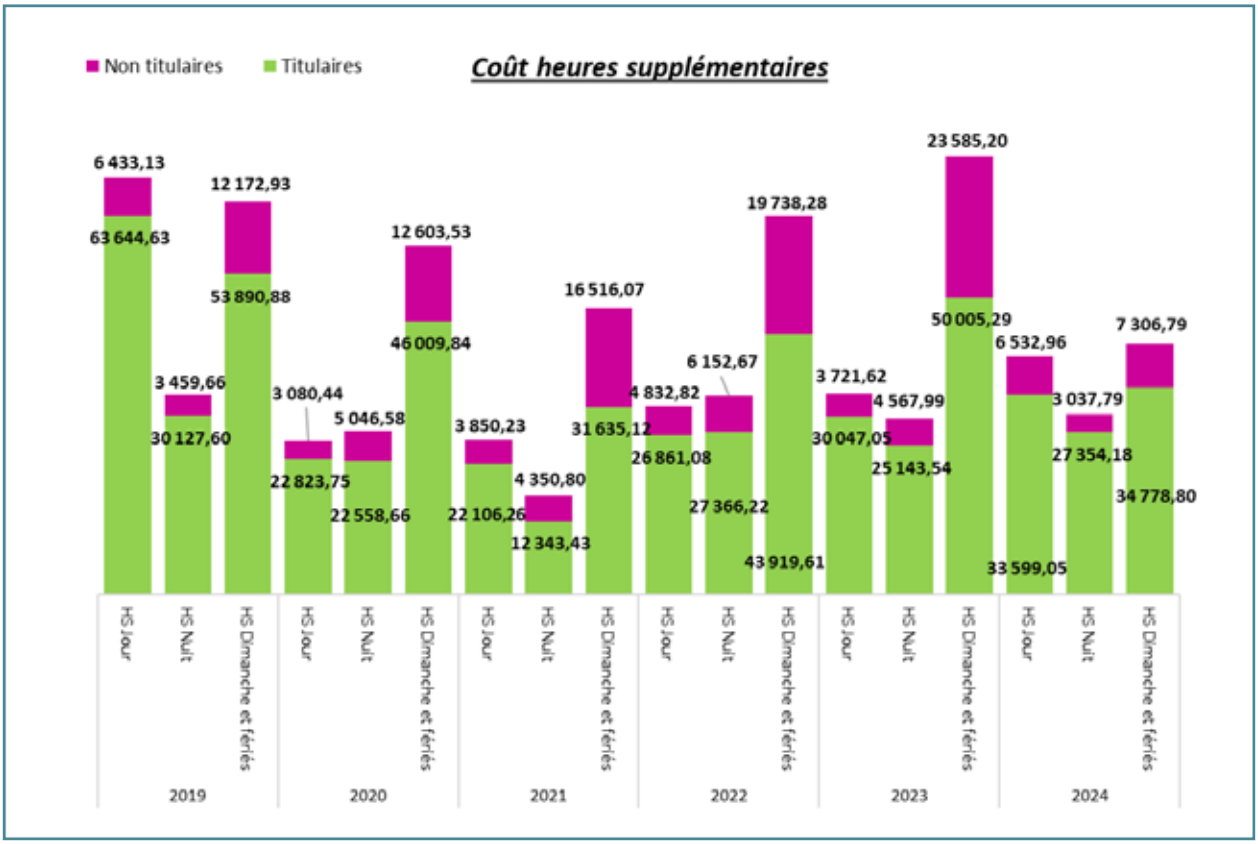

7.5 Avantage en nature (logement, repas, véhicules)

- Un agent bénéficie d'un véhicule de fonction.
- 7 agents bénéficient d'un véhicule de service avec remisage à domicile.
- Les déplacements professionnels sont effectués, dans la mesure du possible, à l'aide des véhicules de services.
- Les agents stagiaires, titulaires et contractuels permanents, bénéficient de titres restaurants d'une valeur faciale de 8,40€ dont 60% sont pris en charge par l'employeur.
- L'établissement ne dispose d'aucun logement de fonction.

7.6 Structure des effectifs

Effectif permanent

	Effectif permanent au 31/12 de chaque année					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A	7	8	7	7	6	6
Catégorie B	22	22	22	22	23	21
Catégorie C	213	203	192	191	190	197
TOTAL	242	233	221	220	219	224

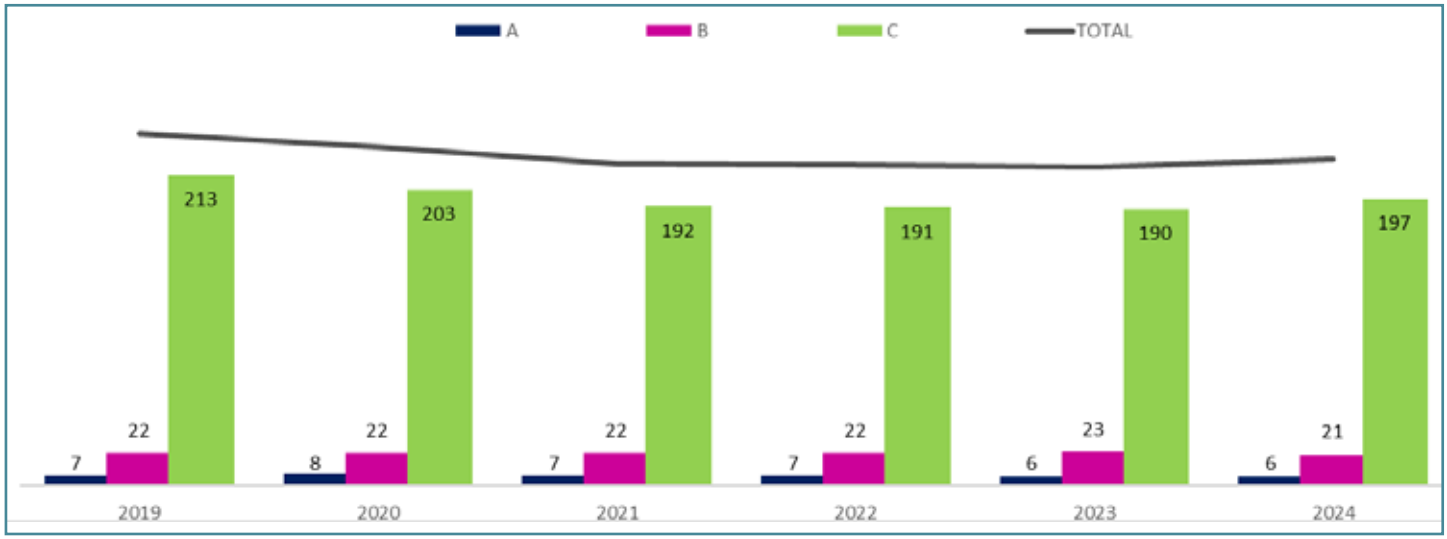

	Effectif permanent en équivalent temps plein au 31/12 de chaque année					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A	6	8	7	7	6	6
Catégorie B	21,70	21,40	21,80	21,90	23,00	20,80
Catégorie C	213,00	202,80	191,60	190,80	189,80	196,80
TOTAL	241,30	232,20	220,40	219,70	218,80	223,60

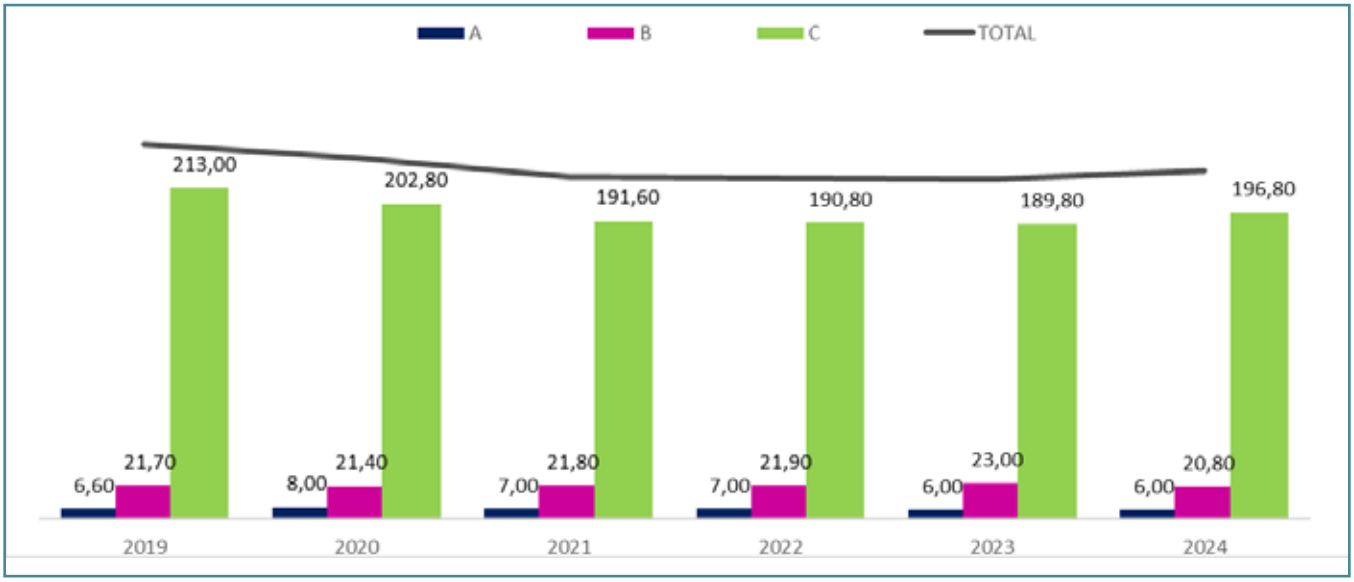

Effectif non permanent

	Contractuels au 31/12 de chaque année					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Acroiss. saisonnier activité	29	29	18	12	14	28
Acroiss. temporaire activité	9	15	18	15	17	15
Apprenti plus 10			2	1	1	
Remplac. agent en maladie	3	2	10	6	4	2
TOTAL	41	46	48	34	36	45

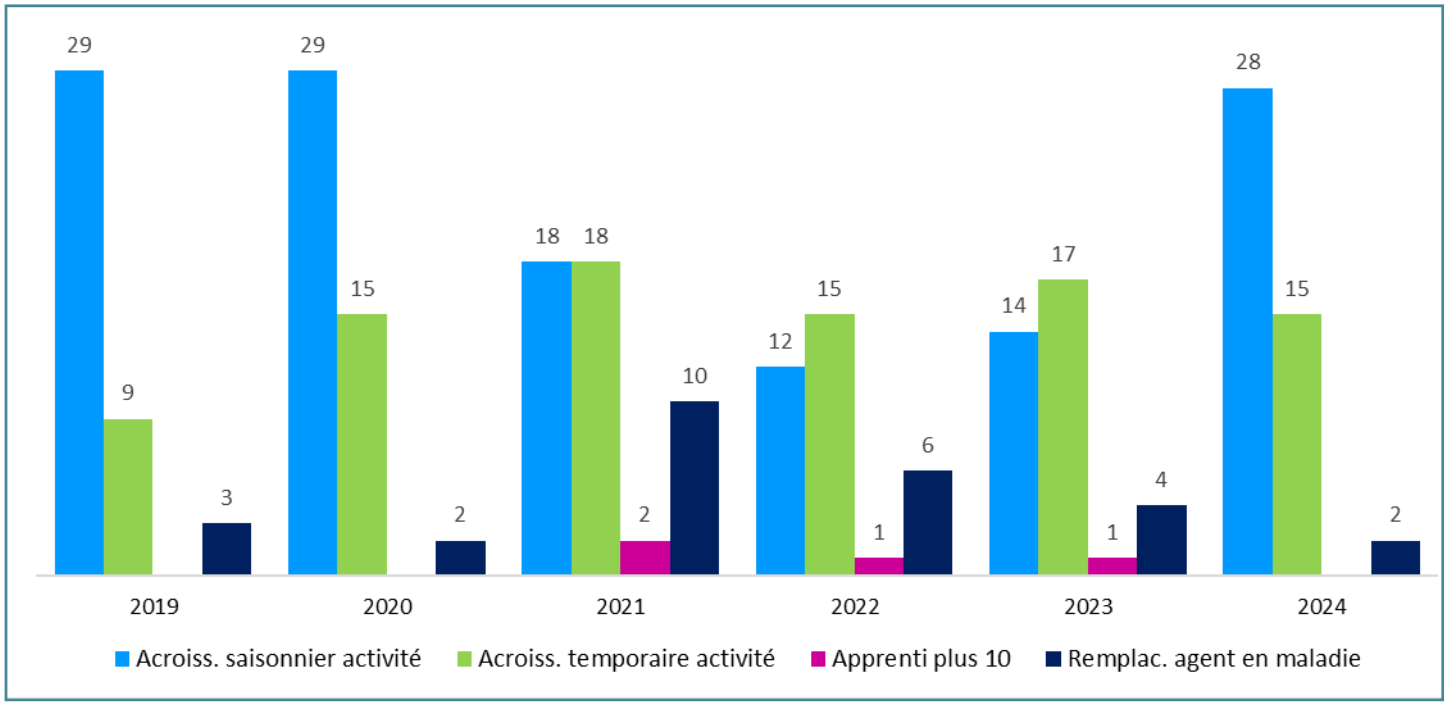

	Contractuels en ETP au 31/12 de chaque année					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Acroiss. saisonnier activité	28,13	29	18	12	14	28
Acroiss. temporaire activité	8,71	15	18	14,71	17	15
Apprenti plus 10			2	1	1	
Remplac. agent en maladie	3	2	10	6	4	1,4
TOTAL	39,84	46	48	33,71	36	44,4

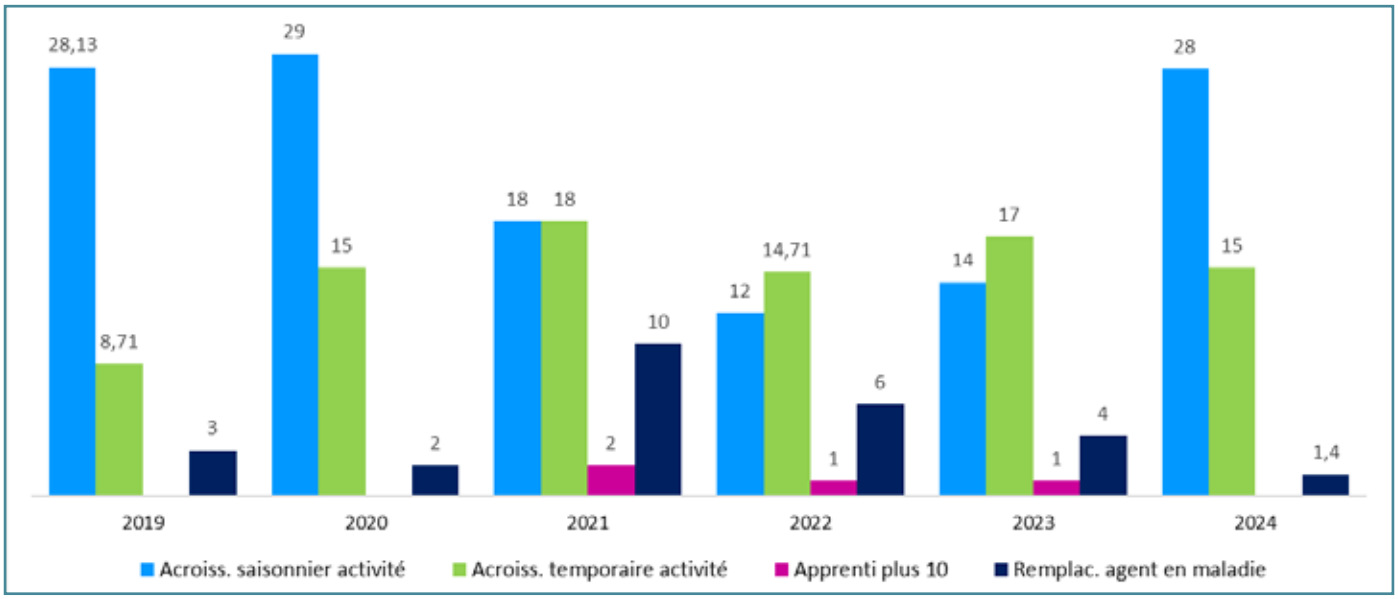

Entrées et sorties d'effectifs

224 agents permanents en activité au 31/12/2024 contre 219 au 31/12/2023 soit + 5 agents.

14 arrivées

- 13 stagiairisations
- 1 réintégration suite fin de disponibilité

9 départs

- 5 départs en retraite
- 2 départs volontaires (Démission)
- 2 mutations sur collectivité extérieure

+ 5 agents

Soit un taux de remplacement de 1,56

(Taux de remplacement = Somme des arrivées sur poste permanent / Somme des départs)

Entrées

13 stagiairisations :

Coralie LAURENCO : 01/02/2024
Henri COCHE : 01/03/2024
Flavien FICHELLE : 01/03/2024
Cédric MATHIEU : 01/03/2024
Anthony MALCZYK : 01/04/2024
Benjamin PAJAK : 01/04/2024
Ludovic CILLIEZ : 01/05/2024
Emeline PACTON : 01/05/2024
Thomas BERTELOOT : 01/06/2024
Tristan DAUTHUILLE 01/09/2024
Jimmy LUCAS : 01/09/2024
Anthony BREVAUX : 01/10/2024
Guillaume WILFART : 01/11/2024

1 réintégration suite fin de disponibilité

Yvan ROULAND

Sorties

5 retraites

Christian ALGRAIN
Olivier FORMONT
Philippe JOUY
François LUPION
Pascal THIECHART

2 départs volontaires

Stéphan KATA
Mathieu CEDRIC

2 mutations sur collectivité extérieure

Dominique ANCART
Sandrine COUSIN

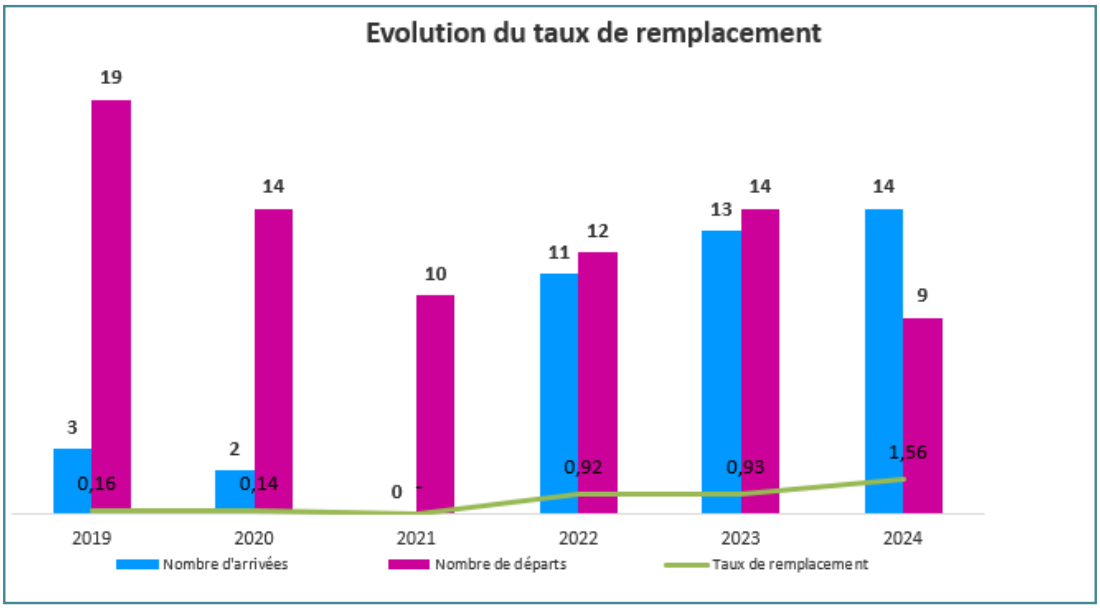

Pyramide des âges

La moyenne d'âge au sein du Syndicat est en très légère baisse en 2024 pour atteindre 42,99 ans (44,06 ans en 2023) mais subit une augmentation constante depuis 2019 (42,48 ans). La moyenne d'âge par catégories est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
Cat. A	43,50	42,14	43,57	44,33	45,33
Cat. B	43,48	43,48	45,09	46,17	46,71
Cat. C	41,65	43,26	43,88	43,93	41,97

La moyenne d'âge des femmes est moins élevée que celle des hommes, avec respectivement 42,50 et 43,07 ans.

La part des agents de moins de 30 ans représente 14,50% contre 7,84 % en 2023 et 8,66% en 2022.

La part des agents de 50 ans et plus représente 35,69% contre 34,90% en 2023 et 36,22% en 2022.

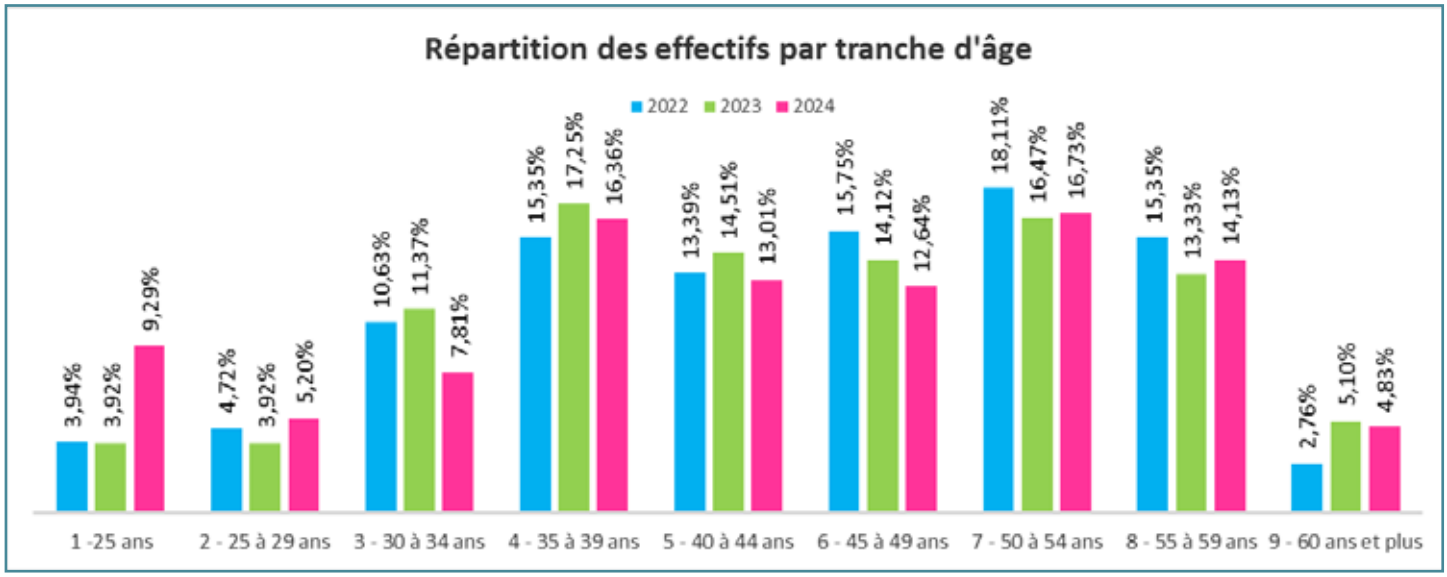

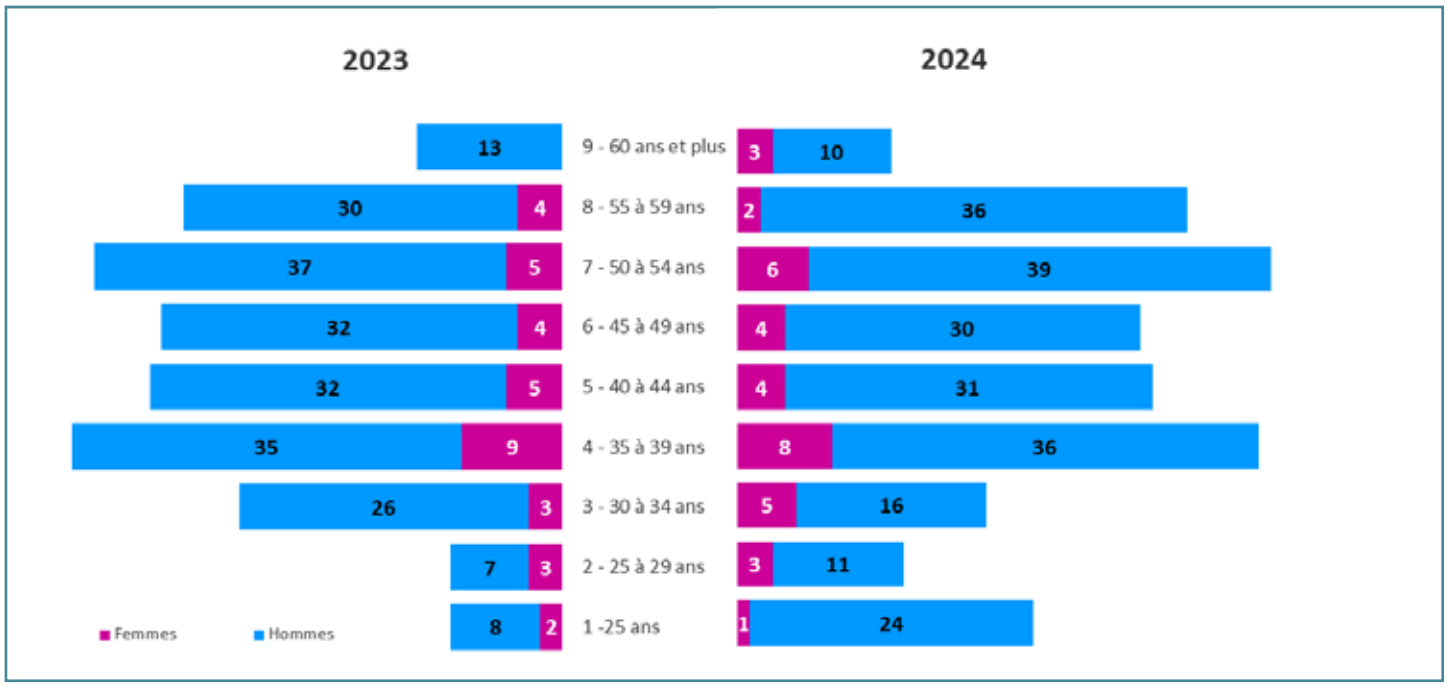

En 2024, 51 agents étaient âgés de 55 ans et plus, en 2023, on compte 47 agents dans cette même tranche d'âge.

7.7 Départs à la retraite

25 départs en retraite ont eu lieu depuis 2020, soit 5 départs par an en moyenne.
Cela représente 11,16% de l'effectif au 31/12/2024.

Catégorie	Poste	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
C	Agent d'entretien					1	1
	Chauffeur BOM	1			4	1	6
	Chauffeur SPL		1		1		2
	Conducteur d'engin					1	1
	Opérateur de tri			2		1	3
	Ripeur	4		1	1		6
	Valoriste	1	1	2	1	1	6
	Total général	**6**	**2**	**5**	**7**	**5**	**25**

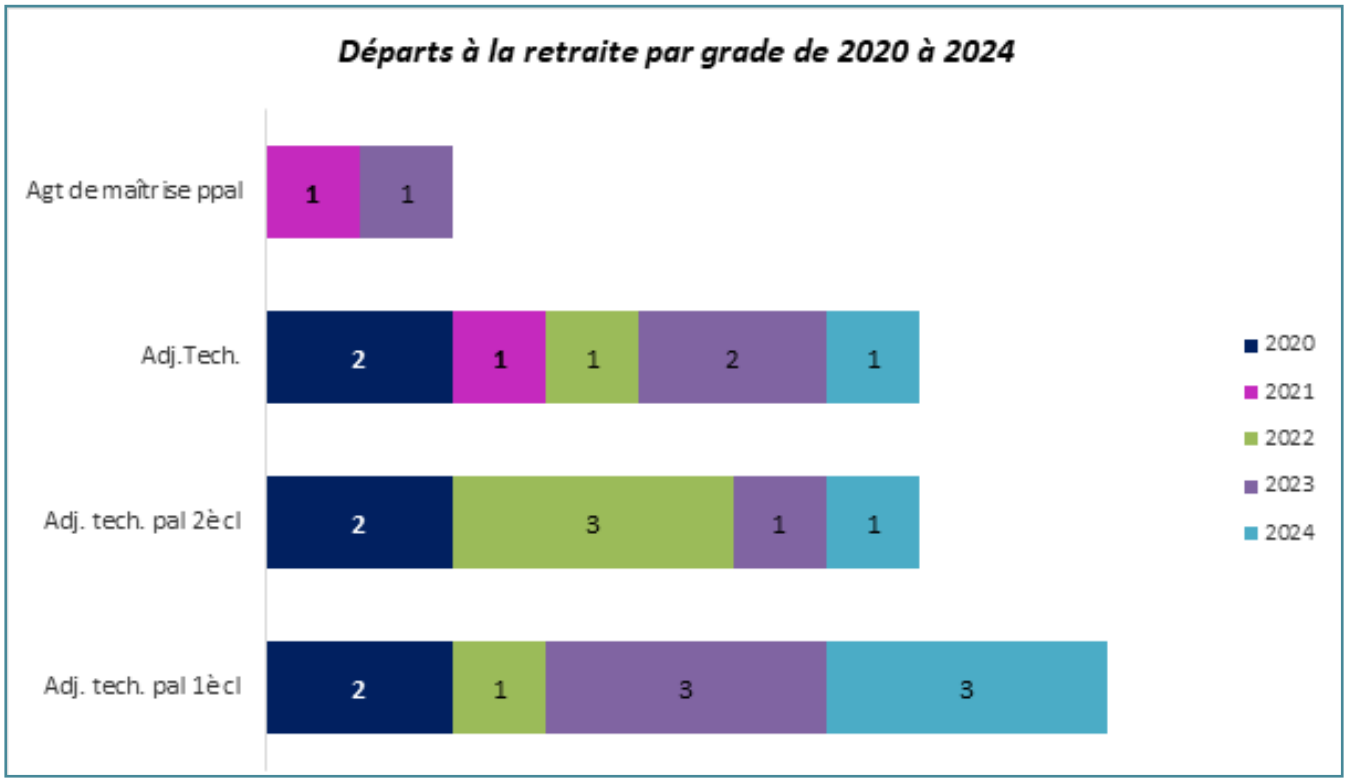

Les départs prévisibles à la retraite dès l'âge légal

L'analyse prospective des départs en retraite (selon les textes en vigueur) prévoit 19 départs en retraite sur les 4 ans à venir, soit 4,75 par an en moyenne.
Cela représente 8,48% de l'effectif au 31/12/2024.

Prévision des départs d'ici 2028 par catégories

Catégorie C : 19 agents

Principal cadre d'emploi impacté

Adj Technique (C) : 19 agents

Constats de 2020 à 2028 :
1/ - 2,28% de départ en retraite sont à prévoir sur les 4 prochaines années.

2/ Les départs en retraite de 2025 à 2028 occasionneront une baisse de 8,48% de l'effectif (Réf 12/2024)

7.8 Evolution de carrière

L'avancement d'échelon, l'avancement de grade et la promotion interne

L'avancement d'échelon : c'est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur dans un même grade. Il a lieu de façon continue (selon des durées définies pour chaque grade).

L'avancement de grade : c'est le passage d'un grade au grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois.

La promotion interne : c'est le passage d'un cadre d'emplois à un cadre d'emplois supérieur, en fonction des conditions d'ancienneté et/ou d'examens professionnels et des postes existant dans la collectivité. C'est un avancement qui reste exceptionnel.

En 2024, sur 224 agents, 61,16% de l'effectif des titulaires et stagiaires ont bénéficié d'une évolution de carrière (Avancement d'échelon, de grade ou promotion interne).

La répartition suivante par catégorie est la suivante :
- Catégorie A : 1 agent (0,73%)
- Catégorie B : 14 agents (10,22%)
- Catégorie C : 122 agents (89,05%)

Parmi ces évolutions de carrière, on dénombre :
- 94 avancements d'échelons : 41,96 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :
- 10,64% des agents de catégorie B (10 agents)
- 89,36% des agents de catégorie C (84 agents)
- 43 avancements de grade : 19,20% des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :
- 2,32% des agents de catégorie A (1 agent)
- 9,30% des agents de catégorie B (4 agents)
- 88.38% des agents de catégorie C (38 agents)

Projection sur les prochains avancements d'échelons

Catégories et Grades	Agents	Point Annuel supplémentaires
A	**4**	**517**
Directeur général adjoint des services des communes de 10000 à 20000 habitants	1	23
Ingénieur	1	243
Ingénieur hors classe	1	35
Ingénieur principal	1	216
B	**6**	**530**
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	135
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	22
Technicien Principal de 1ère classe	2	329
Technicien Principal de 2ème classe	2	44
C	**93**	**4192**
Adjoint administratif territorial	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	204
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	20
Adjoint technique territorial	28	323
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	19	1512
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	34	1419
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	48
Agent de Maitrise	4	341
Agent de maîtrise principal	3	324
Total général	**103**	**5239**

Soit un coût total chargé estimé pour 2025 de 38 000 €

Projection sur les prochains avancements de grade par ancienneté

Catégories et Grades	Agents	Point Annuel supplémentaires
Catégorie A	**1**	**72**
Ingénieur principal	1	72
Catégorie B	**5**	**204**
Technicien principal de 1 cl	4	144
Technicien principal de 2 cl	1	60
Catégorie C	**31**	**3072**
Adjoint administratif pal 1 cl	1	132
Adjoint administratif pal 2 cl	2	60
Adjoint technique pal 1 cl	18	2340
Adjoint technique pal 2 cl	6	156
Agent de maîtrise principal	4	384
Total général	**37**	**3348**

Soit un coût total chargé estimé pour 2025 de 25 000 €

Projection sur les dossiers de promotion interne réalisés (sous réserve d'évolution)

Catégories et Grades	Agents	Point Annuel supplémentaires
A	**2**	**1308**
Attaché	2	1308
B	**2**	**204**
Technicien territorial	2	204
C	**6**	**216**
Agent de maitrise	6	216
Total général	**10**	**1728**

Soit un coût total chargé estimé pour 2025 de 12 300 €

Contrairement à l'avancement de grade, la promotion interne permet d'accéder à un cadre d'emplois supérieur par inscription sur une liste d'aptitude.

Ce type de recrutement n'est pas prévu pour l'ensemble des statuts particuliers des cadres d'emplois.

Modalités d'attribution

La promotion interne a lieu après inscription sur une liste d'aptitude auprès du Centre de Gestion :

- Soit au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents

- Soit après une sélection par voie d'examen professionnel. L'examen professionnel demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à l'inscription sur la liste d'aptitude du fonctionnaire.

Proposition de promotion interne

Concernant les collectivités affiliées au Centre de Gestion, l'établissement de la liste d'aptitude est effectué par le Président(e) du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et après étude des dossiers de demandes de promotions internes transmis par les collectivités.

7.9 Absentéisme

ETP Moyen :	260,17	Absences :	5 285 Jours travaillés
Taux d'absentéisme :	8,51%	Absents :	22,13 ETP

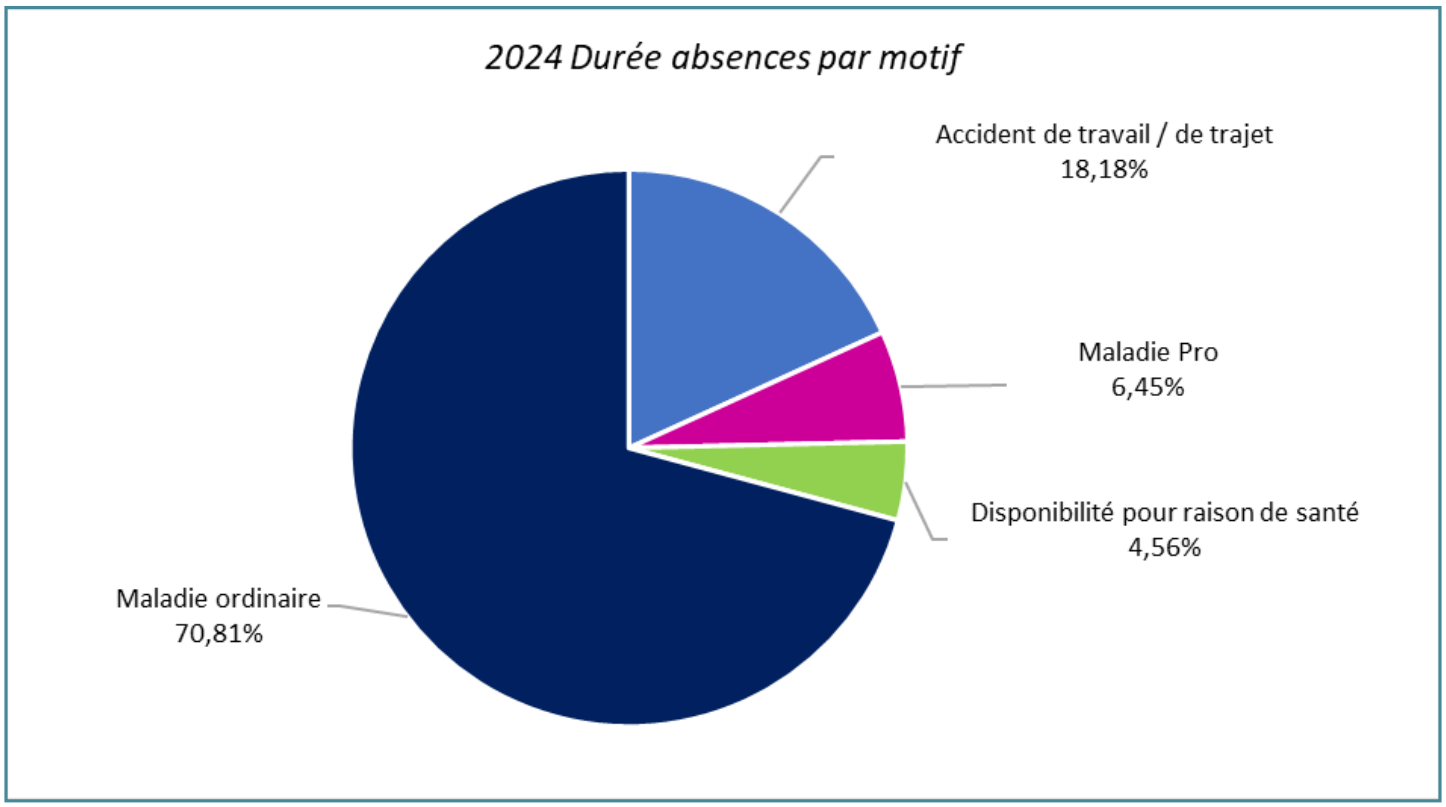

Evolution de l'absentéisme par rapport à 2023

En 2024, le taux d'absentéisme au SMAV est de 8,51 % (10,83 % en 2023).

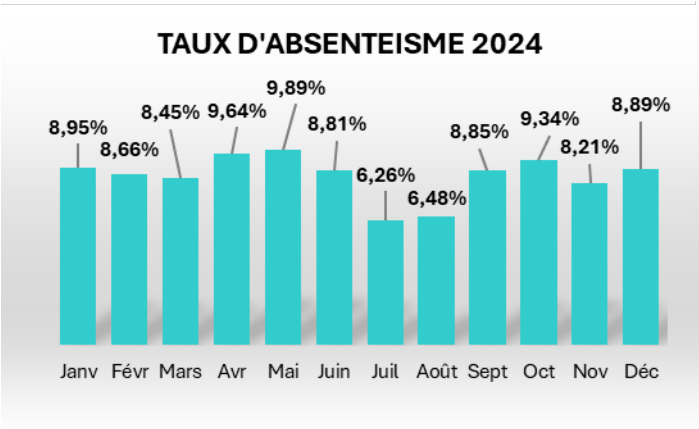

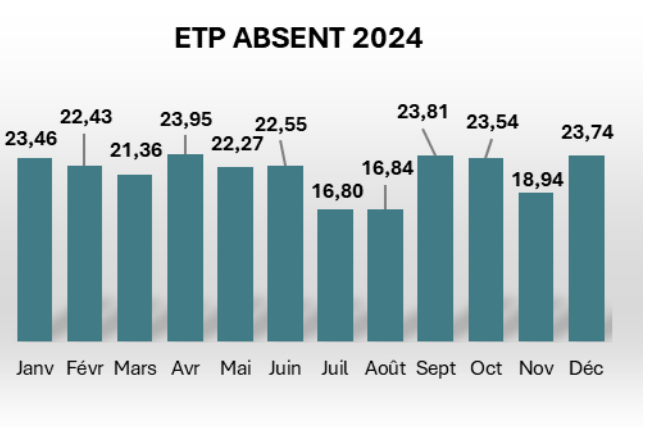

7.10 Temps de travail

Le temps de travail au SMAV est de 1607h par an.

Cas particulier des ripeurs : prise en compte de la pénibilité : 1530h par an (11 jours de repos (RCP) supplémentaires).

37h pour l'ensemble des agents sauf la collecte :
- 36h15 pour les chauffeurs et chauffeurs-ripeurs ;
- 35h pour les ripeurs.

3 types d'horaires :
- **Horaire fixe :** définition précise des heures de travail ;
- **Horaire libre :** les horaires s'adaptent à l'activité. La régulation pour le respect des 37h semaine doit se faire à la semaine ou à la quinzaine ;
- **Horaire variable :** 4h de travail minimum par jour avec pour plage fixes de présence 9h30-11h45 / 14h15-16h00. La régulation se fait via un compteur appelé « débit-crédit » pouvant de -3h à +12h. Lorsque l'agent a des heures en positif, il peut les cumuler pour prendre jusqu'à 10 jours de repos par an.

Droits à congés :
La période de référence est en année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
Le calcul repose sur 5 fois la durée hebdomadaire de travail (travail sur 5 jours = 25 CA ; travail sur 4 jours = 20 CA).
Congés de fractionnement jusqu'à 2 jours supplémentaires par an.
RTT : 37h00 = 12 RTT ; 36h15 = 8 RTT.
En cas d'absences (Maladie, Accident, ...) perte de 1 RTT si absence supérieure à 24 jours (attention le légal est de 19 jours pour 37h et 28.5 pour 36h15).

7.11 Egalité femme – homme dans la collectivité

Etat des lieux de la parité

Répartition des effectifs permanents

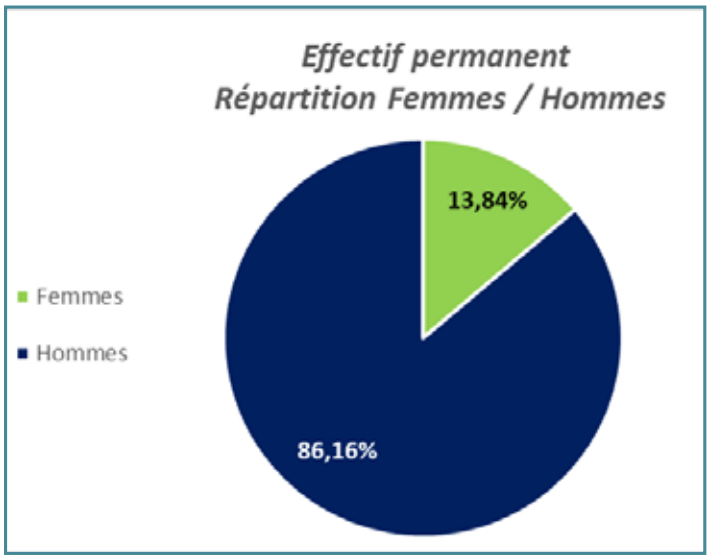

L'effectif permanent du mois de décembre 2024 est de 31 femmes et 193 hommes. Soit 1 femme et 4 hommes en plus par rapport à 2023. Le taux de féminisation au sein du Syndicat Mixte Artois Valorisation est bien en dessous du taux national de la Fonction Publique Territorial qui est de 61 % (source INSEE – 2022).

Répartition des effectifs permanents par catégorie hiérarchique

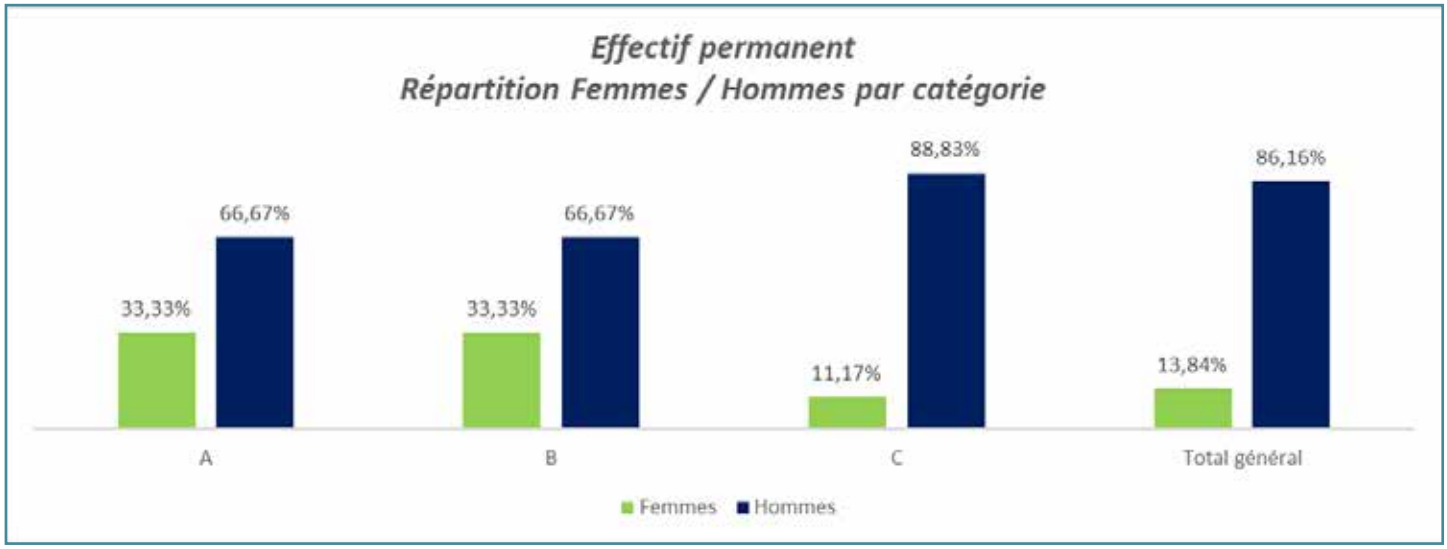

En tout état de cause, à ce jour, les chiffres de féminisation au SMAV sont inférieurs à ceux de la Fonction Publique Territoriale pour toutes les catégories. D'après le rapport annuel de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique (édition 2024), en catégorie A 69% sont des femmes, 64% en catégorie B et 59 % en catégorie C.

Répartition des effectifs permanents par filière

	Femme	Homme	Total	% Femme	% Homme
Filière administrative	12	5	17	70,59%	29,41%
Filière animation		1	1	0,00%	100,00%
Filière technique	19	187	206	9,22%	90,78%
Total	**31**	**193**	**224**	**13,84%**	**86,16%**

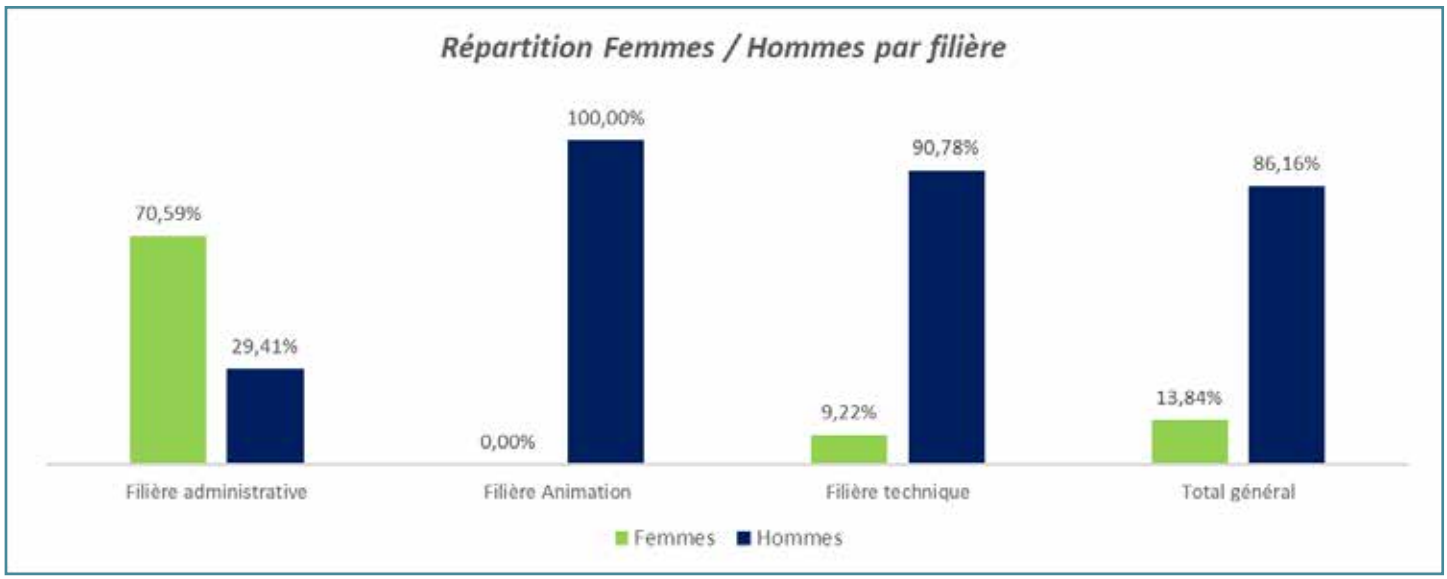

Répartition des effectifs permanents par genre selon le cadre d'emploi

	Femme		Homme		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Adjoints administratifs territoriaux	6	85,71%	1	14,29%	7	3,13%
Adjoints techniques territoriaux	16	9,58%	151	90,42%	167	74,55%
Adjoints territoriaux d'animation			1	100,00%	1	0,45%
Agents de maitrise territoriaux			22	100,00%	22	9,82%
Rédacteurs territoriaux	5	62,50%	3	37,50%	8	3,57%
Techniciens Territoriaux	2	15,38%	11	84,62%	13	5,80%
Attachés territoriaux	1	50,00%	1	50,00%	2	0,89%
Ingénieurs territoriaux	1	25,00%	3	75,00%	4	1,79%
Total général	**31**	**13,84%**	**193**	**86,16%**	**224**	**100%**

Il ressort que les cadres d'emplois les plus féminisés sont :
- Les adjoints administratifs territoriaux (85,71%)
- Les rédacteurs territoriaux (62,50%)

A contrario, les cadres d'emploi les plus masculinisés sont :
- Les adjoints territoriaux d'animation (100%)
- Les agents de maîtrise (100%)
- Les adjoints techniques territoriaux (90,42%)
- Les techniciens territoriaux (84,62%)
- Les ingénieurs (75%)

On peut remarquer que le seul cadre d'emploi étant composé à 50% de femmes est celui des attachés.

Répartition des effectifs non permanents

	Equivalent agent			Equivalent temps plein		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Acroiss. saisonnier activité	3	25	28	3	25	28
Acroiss. temporaire activité	1	14	15	1	14	15
Apprenti plus 10			0			0
Remplac. agent en maladie	1	1	2	0,44	1	1,44
Total général	**5**	**40**	**45**	**4,44**	**40**	**44,44**

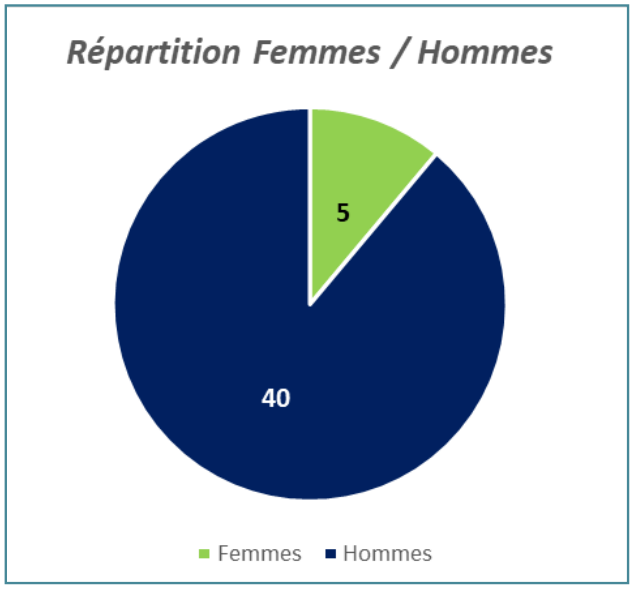

La moyenne d'âge globale au SMAV reste stable et est légèrement inférieure à celle de la Fonction Publique Territoriale qui est de 46 ans.
L'âge moyen des femmes est de 43,13 ans, soit -2,87 ans par rapport à la moyenne nationale. Cela n'est pas le cas pour l'âge moyen des hommes qui est plus élevé de 0,5 ans.

Répartition des effectifs permanents par temps de travail

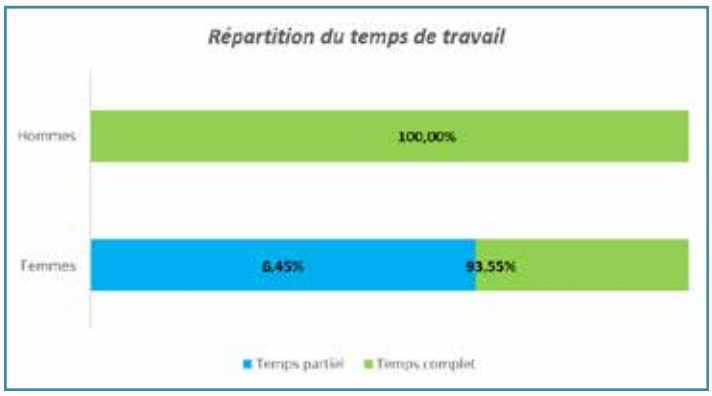

Répartition des effectifs permanents par âge moyen

	2023	2024
Moyenne d'âge femmes	43,33	43,13
Moyenne d'âge Hommes	46,22	46,05
Moyenne d'âge globale	**45,82**	**45,64**

Au 31 décembre, 2 agents bénéficient d'un temps partiel sur autorisation (2 femmes à 80 %). Il n'y a pas de temps non complet au SMAV.

Répartition des effectifs permanents présents au 31/12/2023 par coût moyen annuel chargé et par catégorie en euros

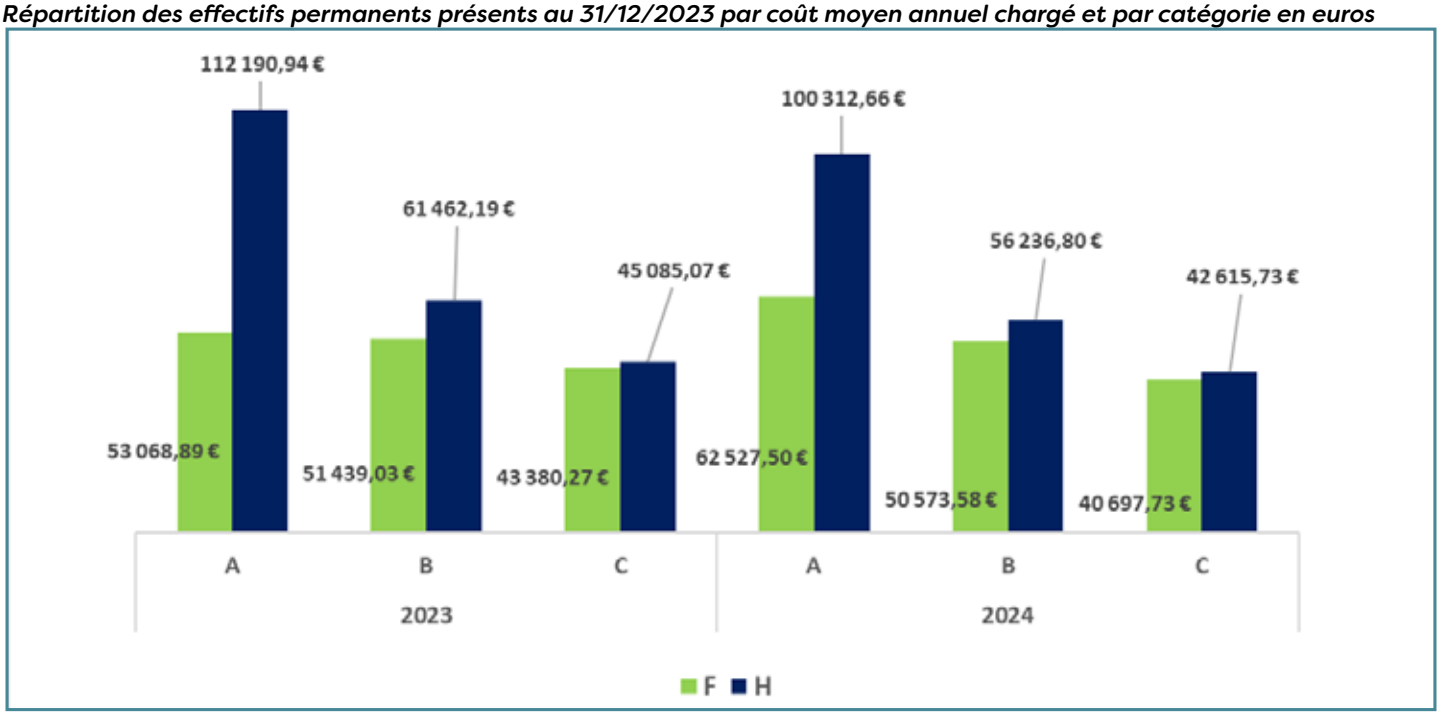

Au sein du SMAV, l'écart entre les femmes et les hommes est marqué pour les catégories A (- 37 785,16 €) et B (- 5 663,22 €). Cette différence peut s'expliquer notamment par une différence de responsabilité dans les postes occupés qui sont catégorisés par le RIFSEEP.

En ce qui concerne la catégorie C, l'écart (- 1 918,00 €) reste le moins flagrant.

En règle générale, par rapport à l'année 2023, les deltas tendent à se réduire pour les catégories A (↘ 21 336,90 €) et B (↘ 4 359,94 €). Pour la catégorie C, une très légère augmentation du delta est constatée (+ 200 € se justifie notamment par le départ de 2 agents.

Répartition des effectifs permanents des entrées et sorties

		2020		2021		2022		2023		2024	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
ENTREES	**Femmes**	0	0,00%	0	0,00%	3	27,27%	3	23,08%	2	14,29%
	Hommes	1	100,00%	0	0,00%	8	72,73%	10	76,92%	12	85,71%
	TOTAL	**1**		**-**		**11**		**13**		**14**	
SORTIES	**Femmes**	1	7,14%	1	10,00%	0	0,00%	3	21,43 %	1	11,11%
	Hommes	13	92,86%	9	90,00%	12	100,00%	11	78,57 %	8	88,89%
	TOTAL	**14**		**10**		**12**		**14**		**9**	

On peut remarquer que de 2020 à 2021 aucune femme n'est entrée dans les effectifs permanents du SMAV. Depuis 2022, 8 femmes ont intégré l'établissement et 4 sont sorties (3 mutations vers une collectivité extérieure et 1 disponibilité pour raisons familiales).

8. Conclusion

Les orientations budgétaires pour 2025 se concentrent sur plusieurs axes clés.

Tout d'abord, il est essentiel de **maintenir un partenariat transparent avec les EPCI adhérents, et, par conséquent, avec les communes du territoire.** Des réunions régulières seront organisées avec les instances décisionnelles des partenaires institutionnels afin de garantir une collaboration étroite.

En matière de **communication**, l'objectif est de rendre la thématique des déchets et ses enjeux accessibles à tous les usagers du territoire.

Il sera également crucial de **respecter les évolutions réglementaires** en vigueur, tout en poursuivant les investissements nécessaires pour sécuriser les sites et les outils de travail des agents. Une réflexion sera menée sur l'avenir de certains sites du SMAV.

Concernant la collecte, des actions seront mises en place pour optimiser la collecte en porte-à-porte, en anticipant et en planifiant les tournées, tout en respectant les pauses et les surcharges. Des mesures d'optimisation seront également appliquées pour **améliorer le service de collecte des professionnels et pour ajuster la collecte des PAV,** en lien avec les autres institutions concernées. Il sera notamment installé des capteurs sur les PAV afin de pouvoir optimiser la collecte de ces derniers.
Une réflexion collective devra **permettre d'optimiser l'organisation de l'ensemble des collectes** au 1er janvier 2026, et ce avec la fermeture programmée de l'antenne de collecte de Riencourt-lès-Bapaume.

Le travail de **régularisation comptable** se poursuivra en collaboration avec les services du Trésor Public. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la maîtrise des dépenses, en assurant le respect du processus d'engagements comptables et juridiques.

Enfin, **l'optimisation des recettes et la sécurisation juridique des contrats** et des marchés seront des priorités tout au long de l'année.

Ces axes de travail déjà entrepris devront permettre de **consolider le fonctionnement au quotidien des services du SMAV.**

Nonobstant la réalisation de ceux-ci, le SMAV devra être en mesure de **développer une stratégie liée à la sécurisation du fonctionnement du Selectrom, au traitement tant des emballages ménagers que des ordures résiduelles en lien avec les autres acteurs publics concernés des Hauts de France.**
Il conviendra également d'**assurer le renouvellement des investissements** à travers la réalisation puis la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement d'une part, et l'optimisation et le regroupement des sites sur lesquels le syndicat est installé d'autre part.

9. Annexes

9.1 Projet de plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Se référer à l'annexe jointe

9.2 Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Se référer à l'annexe jointe

9.3 Rapport développement durable

Se référer à l'annexe jointe

SMAV

Donnons une autre vie
à nos déchets